Ipsos-Reid

NISA Review Consultations Report

Prepared May 9, 2001 for
Agriculture and Agri-Food Canada

Table of Contents

Introduction 2
Overview 4
Detailed Findings 8
Role and Design of NISA 8
Use of NISA as an Investment or Retirement Tool 15
Use of NISA as an Annual Income Enhancement 17
Organization Submissions 19
Role and Design of NISA 19
Use of NISA as an Investment or Retirement Tool 24
Use of NISA as an Annual Income Supplement 26
Contributor Profiles 28
Appendix: Organization Contributors

Introduction

At their July 6, 2000 meeting in Fredericton, New Brunswick, federal, provincial and territorial Ministers requested a review of the NISA program. The purpose of the review is to ensure that the program, now in it's 10th year of operation, continues to operate effectively as a farm income stabilization tool within the context of existing safety net programs and the funding levels agreed to under the Safety Net Framework Agreement.

The Ministers indicated the following as a starting point for the NISA Review:

"... NISA is a tool available to farmers which provides them with the flexibility to stabilize their income from farming in the manner most appropriate to their individual circumstances.

The incentives which lead to NISA's use as an investment vehicle or an annual income supplement must be minimized.

Ministers further agree to examine the NISA design parameters as they relate to other safety net programs so as to avoid duplication of payments and overlap of program objectives."

Accordingly, Ministers directed officials to:

- *Consider steps which can be taken to allow NISA to fulfill its role as a stabilization tool;*
- *Undertake a review of NISA in order to properly situate it in the safety nets package;*
- *Return to Ministers with principles, questions, and possible options for discussion.*

To implement the review, a consultation process was put in place by a team of federal and provincial officials and four producer representatives from the National NISA Committee. A discussion document was the basis for the Consultation. The NISA Review Committee wrote the NISA Program Review Discussion Document, and designed the questions to be asked of potential contributors.

The NISA Program Review Discussion Document was made available to producers, producer associations, and representatives on February 21, 2001 through a website (www.agr.ca/nisareview), a toll-free line (1-888-811-2432), and from provincial extension offices (where applicable). Producers could also request a copy by faxing (204) 975-3148.

The objectives of the NISA Program Review Consultation Discussion Document were:

1) To obtain feedback from producers and their organizations on the role of NISA with respect to other farm safety net programs.

2) To obtain feedback and participation in the discussion from all stakeholders.

A letter to farm organizations advising them on how to participate and providing contacts for obtaining presentations was sent out on February 19, 2001.

A special edition of the "Contact" newsletter explaining the consultation process was mailed out to all NISA participants in mid-February, 2001. During the week of March 5th, this special edition was also mailed out to 10,000 accountants and form preparers.

As part of the consultation process, presentations on the NISA Review were given to Safety Net Advisory Committees in six provinces: British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nova Scotia, and Prince Edward Island.

Information sessions were held with eighteen agricultural industry groups in New Brunswick, Nova Scotia, Ontario, Alberta, and British Columbia. These sessions were led by provincial and producer representatives. A standard NISA Review presentation package was used. Meetings began in mid-February and continued to late March.

A media notice reminding potential contributors of the April 6th deadline for submissions was released on March 22, 2001.

Ipsos-Reid was commissioned to record and summarize NISA submissions from individuals and farm organizations. Given the qualitative nature of the information collection approach, the findings should not be treated as survey results; rather, the process identifies common themes and provides insight into the views of individuals and farm organizations concerning NISA overall and the three specific areas where feedback was solicited:

- Role and Design of NISA
- Use of NISA as an Investment or Retirement Tool
- Use of NISA as an Annual Income Enhancement

The following report contains an overview of the submissions, as well as the basic themes that were uncovered in terms of general response and overall feedback relating to the three areas of discussion. The feedback is also presented in more detail, along with information relating to the demographic characteristics of individual responses and the identification of farm groups that made submissions to the review. This document should be considered an "as said" report. Interpretation of the submissions and analysis of policy implications is limited; instead, the focus has been placed on what contributors actually wrote in their submissions and should serve as input into future discussions regarding potential changes to the NISA program.

Overview

A common "theme" through the vast majority of submissions was a concern about losing NISA, a program "that works". While views about the effectiveness of NISA and the need for specific changes varied by degree, the overall view of individual contributors was that NISA is basically a good program the way it is. Individuals were most concerned with changes that would weaken the program. Organizations strongly support NISA though nearly all organization submissions provided some recommendations for change.

Most contributors expressed gratitude at being consulted and applauded the consultation process. Contributing farm organizations are pleased with the program, albeit with some minor changes recommended. Contributors from Ontario and Alberta had the most positive tone, while contributors from Saskatchewan, particularly smaller operations, were the most despairing and had the strongest criticism of the program.

Overarching Themes

Advocates of the program are very concerned about the review process, fearing that everything good about the program will be disrupted through changes. Critics of the way the program is executed still believe that NISA is fundamentally a good program that can work better with some changes.

Off-farm income was, at most, a very minor theme in the review process. The minimum income trigger and restricted farm loss considerations may discourage producers from seeking off-farm income so there appears to be little interest in linking off-farm income with the NISA program.

Every contentious use of the NISA program has articulate and passionate advocates: pro- and anti-retirement; whether large balances are a problem or a boon; support for struggling farms versus rewards for efficient farms; young versus old farmers; commodities eligible for the program, etc. Finding the right mix of policy trade-offs is always challenging but alterations to NISA will be exceptionally difficult.

The RRSP program is often invoked as a model at many points, whether or not contributors see NISA as a retirement program.

Income Stabilization Needs and the Role of NISA

Producers feel a profound lack of control over the market environment and many claimed it was the most unpredictable it has ever been. It is not surprising then that emergency support in tough times, consistency, a guaranteed minimum income, or guaranteed price support dominate the responses, along with a call for the matching of foreign subsidies.

NISA plays a critical role for many producers, as extra income in down years or as a form of insurance. A lot of contributors who indicated that NISA plays a minor role hoped for changes to the program that would allow it to grow.

Appropriate Role for NISA

The most popular opinion was to keep NISA just as it is, or make only minor changes, if any. These contributors appear to be core program clients who are very attached to the program and very nervous about changes.

A most interesting divide emerged between those saying NISA's role should be for retirement versus those who said explicitly that this is not its appropriate role. To have a negative response of this kind offered to a question that asks only for positive roles is noteworthy and an indication of how controversial the retirement savings issue is.

Changes to NISA

This is the area that generated the most response. Improved access is the change desired by the largest number. Many stakeholders want the triggers eliminated or somehow altered to allow quicker and easier access to the accounts. Contributors frustrated with the program were often very aggravated by their inability to get money when they needed it. This is partly due timing and the trigger levels. Some suggested the triggers be removed while others felt the triggers are an important part of the program.

Rather than assuming that safety net funding is fixed, many submissions called for more government top up, especially for younger or struggling farmers. Other submissions called for an increase in the caps on contributions to reflect inflation. These suggestions are juxtaposed and illustrate the diverse views that contributors have toward changing the program.

Several stakeholders are only partially eligible for the program and would like to see an expansion of the qualifying criteria.

Two of the few more widely supported changes would be to treat withdrawals as farm income and to make contributions tax-deductible.

Relationships with Other Programs

NISA's popularity as a safety net program is clearly evident when compared with others. The most common themes involved NISA taking over the administration of other programs, remaining separate from other programs (almost always because the other programs are considered bad), or making NISA even more separate than it is now.

This begs the question, why is there a need for additional disaster assistance? Most contributors feel their NISA balances are not high enough to sustain a disaster and net income is already so low that any reduction in margin has a high potential for creating a disaster. Therefore, disaster assistance is considered necessary until sufficient balances are built up. In that respect, most contributors feel that NISA and CFIP play complementary roles.

In terms of program execution and dealing with overlap, there is serious division among contributors about the proper relationship between NISA and other programs. Requests that NISA be kept completely separate are about at the same level as those who wish to see NISA balances used prior to further disaster assistance. There is some support for making NISA mandatory for all producers and certainly for ad-hoc eligibility.

The majority of contributors to the Q10 trade-off question rebuffed the premise of the question, insisting the safety net is not fixed or called for an overall increase in funding.

Bonus Interest

Most contributors agreed that this is an incentive and a plurality doesn't want change to the bonus considered at all. If a decrease to the bonus were to be considered, an increased contribution limit or better tax treatment are the only substitutions with any following.

Taxable Position

Most submissions feel deposits and withdrawals should be considered as farm income rather than investment income though a relatively small number of submissions addressed the tax issue directly. These submissions were split almost equally between those who claim tax treatment has a lot of influence and those who claim it makes no difference.

NISA as an Investment Tool

A serious flashpoint in the NISA review. About an equal number of submissions call for mandatory withdrawals as the number that demand that withdrawals be left alone. Responses to this question were often emphatic. Opponents of large balances claim it is an abuse of the intent of the program, while proponents claim that this is evidence that the program is working exactly as it should and large balances reflect large rainy-day funds necessary for larger operations.

A frequently mentioned option for dealing with NISA as an investment would be to put a cap on total funds or the reduction/removal of the bonus once accounts reach a certain level. Automatic deeming is very popular and highly valued by contributors though it may increase the use of NISA as an investment tool.

NISA Withdrawals

Cash flow was the reason for taking withdrawals. The reasons for not making a withdrawal are more diverse. These include the need to keep up a balance in preparation for a worse disaster, the tax hit, problems with timeliness, or the withdrawal being too small. Some contributors mentioned that they took more off-farm work to cover the gap.

About one-fifth of the submissions addressed the question regarding awareness of the Interim Withdrawal Policy. Of those, about eight-in-ten claimed to have heard of it, and about half of them said it improved the process.

Annual Income Supplement

The general sense was that if producers needed to make a NISA withdrawal every year, they should be allowed to have it. Several contributors added that this was up to the producer and none of the NISA administration's business. Ultimately, those who have long term financial difficulty will exhaust the funds in their NISA account.

Constructive suggestions for reform include increasing the allowable account maximums, and the development of a separate income support program. However, rather than reducing withdrawals, it was suggested that withdrawals should be increased by increasing the minimum trigger.

Other Topics

Contributors often reiterated their desire at the end of the form to see the program kept as is, or reformed in only minor ways. There is some sense that the program benefits only large operations. Access and tax treatment were also reiterated as issues to address at the end of submissions.

Detailed Findings

The following presents detailed feedback received in submissions from individuals and organizations. Themes were identified in terms of the role and design of NISA, use of NISA as a retirement or investment tool, and use of NISA as an annual income supplement.

Role and Design of NISA

NISA is a flexible tool available to farmers to help stabilize their farm incomes in the manner most appropriate to their individual circumstances. However, against the backdrop of a new mix of safety net programs, concerns regarding the existence of large and small NISA accounts, and amid calls for additional ad hoc assistance, among other issues, Ministers indicated that there is a need to conduct a review of the NISA program.

Specifically, officials were asked to reflect on steps which might be taken to allow NISA to fulfill its role as a stabilization tool in the context of the new framework agreement on agricultural risk management; and ultimately provide Ministers with options as to how this might be achieved.

1. **What are your needs in terms of income stabilization and does the current mix of safety net programs meet your stabilization needs? (Questions #1 and #4 in Discussion Document)**

Less than one-third of the contributors addressed the question, "Does the current mix of safety net programs address your stabilization needs?" Over three-quarters of those who responded said "no". "There are farmers quitting every day because they have to... The programs that exist do not help."

Livestock producers (including mixed crop/livestock operations) display even less satisfaction than do contributors in general. Those livestock producers who responded to this question were almost unanimous in their opinion that current safety net programs do NOT meet their stabilization needs. Regionally, contributors from Manitoba and Saskatchewan were the most likely to state that the current mix of programs does not meet their needs.

Given the variable nature of farm incomes, contributors say they have a need for better margins overall and additional income in hard times in particular. Addressing these needs, there was an expressed desire for reliability. That is, programs that do stabilize farm incomes and are consistently applied so producers know what to expect. "I need programs that are bankable, predictable, and arrive when I need them."

Other features include easy access, flexibility, equal funding for all commodities, and rewards for efficiency. Hog producers, unlike producers of other commodities, call for support for farm lending.

Besides stabilizing incomes through programs like NISA, submissions contained recommendations for price and income guarantees, cost support, and general disaster assistance. One contributor said that what is needed is "Price intervention and price support programs that use cost of production for farm commodities as minimum farm income."

Other suggestions relate to the need for programs like SDRM, an acreage-based support program, a retirement program, and support for farm lending, thereby reducing the variability of interest costs.

Overall, it is perceived by some that foreign subsidies need to be matched and overall costs need to be lowered either through lower taxes or more exemptions.

2. What role does NISA play in your risk management strategy? (Question #2 in Discussion Document)

Many submissions pointed out the vital role that NISA plays in their risk management strategy. "It plays a major role. 1999/98 were low income years and NISA provided more stabilization than any other program in the 30 years I have farmed." "Our family has participated from the beginning...I have never seen a more effective and proactive program offered to producers."

Others say that NISA is insurance they can count on or that NISA plays a positive but minor role in their risk management strategy.

Farm assets are often considered to be a source of retirement funds. A small number of contributors suggest that NISA, like an RRSP, helps them manage risk associated with their retirement funds given fluctuations in farm asset values.

There were a few negative statements about NISA's role in risk management strategy, including some contributors who say their NISA account has no role in their risk management strategy due mainly to their inability to accumulate a sufficient balance. "NISA has never accumulated enough to serve as a cushion, so it is an income supplement."

Contributing hog producers are more likely than other types of producers to state that NISA plays NO role in their strategy, while crop and horticultural producers are more likely to say that NISA plays a vital role.

3. What is the appropriate role for NISA? (Question #3 in Discussion Document)

"Keep it as is" was the main response to one of the most frequently addressed questions in the review, "What is the appropriate role for NISA?". "It should have exactly the role it has right now,

with perhaps a broader application." "NISA is the only program that rewards a farmer for being a good farmer and manager."

A few others said that it is a good idea as is, but it needs a lot of changes. A few of the changes might be more help for younger and low-equity farms or changes that would limit its treatment as a retirement fund or subsidy to the wealthy. "It should be a support program, not a retirement or investment program."

A couple of people said that the program should simply be scrapped because it doesn't work.

Some contributors addressed the appropriate role question more directly. The most common response indicating that NISA should be for general income support and it should act as an income stabilizer. One contributor wrote that the appropriate role is "The ability to manage risk during cyclical downturns in the market."

Some suggested it should be treated as an emergency fund while a similar number indicated that NISA should be a retirement vehicle like the RRSP. "[NISA is a] great place to build a cash asset for hard times and retirement."

A couple of contributors said it should be used as a transition fund to help farmers leave agriculture.

4. What changes to NISA would be needed to improve its effectiveness in your operation? (Question #8 in Discussion Document)

Improving the effectiveness of NISA was addressed in about three-quarters of the submissions. Quicker and easier access to NISA funds overall was the most frequently mentioned change. Specific program change suggestions that were frequently presented include: more top-up, increasing the caps, and reclassifying withdrawals as farm income.

One of the suggestions that would provide easier access would be to eliminate triggers providing access at any time. Besides reducing bureaucracy in general, other suggestions for better access include:

- → improve information;
- → change the submission date;
- → extend the maximum withdrawal period;
- → reduce the waiting period after opting out;
- → allow succession of accounts; and
- → return to direct deposits.

Changes that would enhance the program include:

- → expand NISA by increasing incentives, like interest bonus and diversification;
- → allow carry-forwards;

- → base the contribution calculation on gross rather than net income; and
- → expand allowable expenses, like allowing land rent to be deductible.

Changes relating to eligibility and targeting include:

- → expanding the number of qualifying commodities;
- → increased assistance for struggling farms and older farmers;
- → target small, new and younger farmers;
- → target the most efficient farms;
- → limit the eligibility of wealthy producers;
- → allow joint accounts and disallow more than one account per farm;
- → make landlords ineligible; and
- → change the rules for communal farms.

Changes relating to tax treatment and the use of NISA funds include:

- → make contributions tax-deductible or allow deposits out of pre-tax income;
- → link with RRSP and pensions;
- → make the tax year and the withdrawal year the same;
- → introduce the use of accruals;
- → allow funds to be used for capital investment;
- → make NISA funds eligible for use as collateral; and
- → allow NISA contributions and matching funds to go toward debt reduction.

Other suggestions for changing the NISA program include:

- → better balance between Fund 1 and Fund 2;
- → pro-rate administrative fees;
- → bring back 5-year averaging;
- → increase consistency between provinces;
- → raise the threshold; and
- → drop non-matching contributions

Contributors from BC are more likely than contributors from other parts of Canada to call for additional safety net programs and price supports.

5. What changes to other programs would help improve the effectiveness of NISA for your operation? (Question #9 in Discussion Document)

A small number of submissions suggested linking NISA with subsidy programs or pay out other programs through NISA. When addressing the question regarding changes to other programs, there was a split between moving other programs under NISA ["All disaster assistance should be brought under NISA"] and keeping NISA as separate as possible.

Another frequently mentioned suggestion was to remove all other programs, except NISA, which was countered with "keep everything as it is". Finally, a couple of submissions suggested there should simply be one payment per acre program.

It was felt by some that the other programs could be structured more efficiently, like NISA. "Other programs must be designed with simplicity, longevity and stability in mind. The current method of issuing ad-hoc programs which only last a short time adds to the uncertainty of the business."

Expanding qualification criteria could also be positive. Removing clawbacks would improve NISA for a couple of contributors. Other suggestions include:

- → bring in additional programs;
- → introduce price supports;
- → expand crop insurance; and
- → simplify by reducing duplication and bureaucracy.

6. Given that safety net funding is fixed, if changes to funding were required to make NISA more effective, what trade-offs would you make to realize this change? (Question #11 in Discussion Document)

Fewer than one hundred contributors commented on the question of changing NISA funding. The majority of those who did respond believe funding changes are needed though they generally feel safety net funding is not fixed and that funding should be increased. Thus, contributors were reluctant to make trade-offs.

Other than putting everything into NISA and reducing administrative costs, most respondents re-iterate the changes they had suggested to make NISA more efficient. Nevertheless, there were a few individual suggestions, like removing the bonus interest and increasing the allowable contribution or increasing NISA incentives and reducing disaster funding.

7. How does the payment of the 3 percent interest bonus on producer accounts influence your use of the program in terms of deposit and withdrawal? Given fixed safety net funding, is there a better use of safety net funding than paying the 3 percent interest bonus? What other options might you consider if the 3 percent bonus was eliminated? (Questions #5, #6, and #7 in Discussion Document)

Just over one-half of those who addressed the question concerning the influence of the 3 percent bonus said that it is an incentive to save and maintain their account balance. "It does have an influence. I prefer NISA to other programs because I receive a bonus when I save my money and can use it when I need it. Many of those say that the 3 percent bonus should not be touched. "I probably would not use the program without the bonus interest."

If it was to be removed, the option of increasing the contribution limit was the most frequently mentioned alternative. Other suggestions included changing the tax treatment of deposits and

withdrawals, "a tax-deductible contribution would attract more people than the 3% bonus interest does". Some contributors also suggested enhancing the coverage of NISA, moving the bonus to Fund 2, enhancing other programs, and offering more investment options.

8. If NISA is intended to cover reductions in gross margin even above 70 per cent, why is there a need for disaster assistance? (Question #10 in Discussion Document)

It appears that many producers treat their NISA funds as insurance in case of a financial disaster. Thus, these producers are reluctant to make withdrawals to help manage cashflow because of the fear that conditions could become even worse. Still, with a few exceptions, contributors feel there is a need for disaster assistance. "NISA is not designed nor capable of supplying the amount of capital required for disasters."

Contributors who addressed this question largely felt their NISA funds would be inadequate to be able to cover a disaster. "Most farmers couldn't afford to put enough money into their accounts to cover these disastrous times."

Many contributors state that their net income is already very low, so they can't build up an adequate level of funds in NISA while others say they are already using NISA for year-over-year stabilization and do not have the funds for a disaster. "If net sales are low, the NISA account will not grow quickly enough to cover disasters."

A few producers said that NISA is currently the only relief accessible and that they need disaster assistance.

9. Do you see NISA and CFIP as having different and distinct roles? What relationship should exist between NISA and other safety net programs, specifically crop insurance and CFIP? (Question #15 in Discussion Document)

Contributors were asked to consider the role of NISA and other safety net programs, like CFIP and Crop Insurance. They were given examples of possible relationships between NISA and the other safety net programs.

About one-fifth of the contributors responded to the question relating to the roles of NISA and CFIP. Most said the two programs have distinct, yet complimentary roles. "To us, NISA is longer-term and a very stable fund. CFIP is a disaster fund and is very different." "NISA should be a cushion for fluctuations in income, CFIP should be used as a fund to rebuild after disasters."

A few said NISA works while CFIP is a waste; and one individual said the opposite. The small number who said the programs were similar, largely suggested that CFIP should be scrapped and moved under NISA.

When considering NISA and other safety net programs, the most frequent responses included:

- → require the use of NISA prior to disaster assistance;
- → deduct only the government contributions to NISA from disaster payments;
- → make NISA participation mandatory, especially for eligibility in ad-hoc programs; and
- → make NISA withdrawals mandatory when triggered.

Contributors from BC demonstrated the most support for making NISA participation and/or withdrawals mandatory for ad-hoc eligibility, while those from Alberta demonstrated the least support for mandatory withdrawals.

Of course, other contributors held opposite positions:

- → don't net NISA out of other program payments;
- → nothing should be mandatory;
- → do not make withdrawals mandatory; and
- → keep everything as it is.

Additional feedback relating to NISA and other programs:

- → eliminate other programs;
- → eliminate NISA and improve other programs;
- → expand other programs; and
- → broaden the extent and level of crop insurance coverage.

10. How does your taxable position influence your decision to make a withdrawal under the program? If the tax treatment of either deposits or withdrawals of government contributions were changed from investment income to farm income, would this change your use of NISA in your operation? (Questions #12 and #13 in Discussion Document)

Just over one half of those who addressed the question of the influence of the tax position on withdrawal situations suggested that it has little to no influence. "I withdraw regardless of taxable position."

Many said their situation was so bad that the tax was not a major consideration. "After two consecutive bad years, we were forced to withdraw from NISA for the first time. When revenue is that low, the tax position is unimportant."

Those who said the tax situation does influence their decision suggested that they tried to manage around it using RRSP purchases to balance the withdrawal. "If we had an income tax problem, we would buy an RRSP to balance the NISA withdrawal."

Others indicated that they would access their accounts more often if the tax treatment were changed from investment to farm income. Many said that it doesn't matter or it would depend on the situation.

The general response would be to treat deposits and withdrawals as farm income though none of the individual submissions appeared to consider the government contribution as taxable. Rather they suggest that deposits should receive pre-tax treatment. Only one organization directly addressed the issue of making government deposits taxable, suggesting that it would hamper deposits. In addition, it is expected that the tax would be at a higher rate than when the funds are withdrawn.

Changing NISA income to farm income would positively impact the treatment of restricted farm losses and would enable producers to write carry forward losses off against NISA income, thus encouraging the use of NISA as a stabilization tool. There were a few comments indicating that considering NISA deposits as farm income would blur the "true" farm income picture.

Another advantage of treating deposits and withdrawals as farm income relates to small business tax classification, retention of the $500,000 capital gains deduction, and the tax provision for intergenerational farm transfer.

11. Would you be disadvantaged if government contributions under NISA were treated as farm income rather than investment income, especially if it meant there was no deduction when a CFIP payment was made? How? (Question #14 in Discussion Document)

A relatively small number of contributors said they would be disadvantaged if government contributions were treated as farm income rather than investment income. Their concern is largely that it would increase gross income and would impact the NISA trigger. "It increases my gross income, which gives a false impression when placed into calculations for the NISA trigger." "I think the income should be applied against the year's income that best suits the farmer's tax position... If they are making a withdrawal, they need the money."

The main benefit related to the inclusion of government payments in the farm's income statements. "I don't believe I would be disadvantaged-the advantage would be my ability to show farm income statements that include all income related to farming which should include any government payments"

Use of NISA as an Investment or Retirement Tool

Incentives which have led to NISA's use as an investment vehicle need to be minimized in an effort to strengthen NISA's role as a stabilization tool.

1. What would you recommend to address this issue?

Two hundred and twenty-one submissions addressed this issue. One third of those who responded suggested that it is fine to use NISA as an investment vehicle, and that the program

should be left the way it is. These individuals did not feel that this practice is indicative of a problem with the program. Those over 55 years of age were somewhat more likely to hold this opinion, compared to younger contributors.

Another third suggested that mandatory, timed withdrawals should be incorporated into the program in order to address this issue. This would force program participants to drain funds from their accounts, and make their NISA deposits much more difficult to use as a retirement tool. This seems to be an option that producers approach with reluctance. "Making NISA withdrawals mandatory would be preferable to losing NISA completely."
Some producers are strongly opposed to the idea of mandatory withdrawals, "Some farmers don't need the money now, but will in a few years... It would be a travesty to force them to withdraw now."

Approximately one in five contributors suggested that the interest bonus should either be removed or reduced. This interest bonus provides a strong incentive to leave money in the NISA account for as long as possible, regardless of any cash-flow shortages that the farm business might experience in the short-term. One producer had another suggestion for reducing interest on large accounts only, "Create a sliding scale of interest that provides less for larger accounts."

Several contributors suggested that total deposits should be capped. Some felt that a ceiling should be placed on the amount of money a producer could invest, while others suggested that the government's matching funds should be capped.

Others submissions suggested that access to NISA funds should be made easier, as this would enable them to make more withdrawals.

2. What factors influenced your decision to make a withdrawal?

Almost all of those who addressed this issue in their submission said that they made a NISA withdrawal because of a cash flow shortage or a short-term need for income.

Secondary responses (mentioned by only a few individuals) included retirement, income tax situations which allowed it, or a lack of off-farm income.

3. What factors influenced your decision to decline to take a withdrawal when you could have?

Contributors mentioned several factors that influenced their decision to keep their money in a NISA account during a withdrawal-trigger situation. Quite a few contributors (about one-quarter) mentioned a need to keep the balance up as an "insurance account". These contributors feel that they should keep their money in the account until they *really need it*. This may suggest that they are waiting for an income crisis before touching their NISA funds. One producer mentioned that he

didn't want to touch his funds because of a specific retirement need, "I'm close to retirement and hope to use NISA to help pass the farm on to my son."

Others (about 30%) said that they had to leave their money in the account because of the "tax hit" they would take if the funds were withdrawn. It was suggested that some bankers and accountants recommend using short term financing instead of making the NISA withdrawal.

Still other contributors (about 25%) mentioned general timing or trigger problems. "One of the biggest problems with NISA is being able to access your funds when you need them. By the time I would have received the money, I have dealt with the issue."

Some contributors (about 1 in 10) felt that, given their financial situation, their withdrawal amount was too little to be of any real help, so they left it in the account. As a solution to this problem, several suggested that withdrawal carry-forwards should be allowed. Others said that instead of using the NISA money available to them, they decided to reduce their farm expenses. This reduction of expenses allowed them to keep their head above water during a time of low income. Other methods of adapting to low prices include doing more off-farm work, using retirement savings, or applying for and receiving money from "other programs" [these may include AIDA].

One in ten contributors simply said that they did not need the money at the time that a withdrawal was triggered.

4. Are you aware of the Interim Withdrawal Policy?

About one-quarter of the contributors addressed this question and most (about 8 in 10), claim to be aware of the Interim Withdrawal Policy.

Almost half of those who are aware of this policy say that it makes their decision [whether or not to make a withdrawal] more timely and/or more efficient, "It has greatly enhanced the ability of NISA to get funds into the hands of producers in a timely fashion."

Approximately 1 in 4 says that this policy has no influence on their decision.

A number of contributors (about 1 in 5) complained that the withdrawal process is still very slow, or that the Interim Withdrawal Policy is too complex to be useful to them.

Use of NISA as an Annual Income Enhancement

To further strengthen NISA's role as a stabilization tool, the incentives that lead to NISA's use as an annual income supplement also need to be minimized. The farming community has raised concerns over the past several years regarding the adequacy of NISA as an

income stabilization tool. It has been suggested that many NISA participants' accounts are simply too small to adequately stabilize incomes.

1. Is the use of NISA as an annual income supplement an appropriate use or role of NISA?

There were 178 submissions addressing this issue. About two-thirds of these contributors feel that NISA can be appropriately used as an income supplement. Contributors expressed that it is appropriate to use NISA funds *whenever they are needed.* "NISA should be used to stabilize producer income by having producers make contributions on a regular basis and taking withdrawals when net income falls...the use of NISA to enhance income is appropriate." Approximately one third of all contributors felt that this in not an appropriate use of NISA funds.

Some contributors felt it would be appropriate to use NISA funds as an annual income supplement after retirement, but not before. This supports the use of NISA as a retirement savings account.

2. How should the use of NISA as an income supplement be addressed?

Those contributors who feel that NISA should not be used as an annual income supplement suggest that the withdrawal procedures and triggers should be improved. These contributors feel the process could be made more strict, in order to disallow use every year. Other suggestions revolve around improving the clarity of the program objectives and/or enforcing these objectives. One producer made the following suggestion to limit the frequency of withdrawals, "Unless there is a known disaster, the withdrawal can only be done 2 out of 4 years."

Others suggest that a separate income supplementation program should be created. A few contributors suggest that the NISA program should be "enhanced".

3. How does the existence of the Minimum Income Trigger influence your use of NISA, i.e. deposit or withdrawal decisions?

Only 93 contributors addressed this issue. Over one third of them stated that the Minimum Income Trigger has no impact on their deposit or withdrawal decisions. A further third stated that this trigger is fine, and working well, "I appreciate it, thank-you!"

Several participants expressed that the Minimum Income Trigger is too low, and that it isn't possible to withdraw money when it is needed. "Although it limits unnecessary withdrawals, it can also discourage withdrawals when they are really necessary".

A few participants suggested that all triggers be eliminated, in order to make access to the program funds much easier. "The trigger mechanisms reduce the effectiveness of the NISA program and influences both contributions and withdrawals. The trigger mechanisms could be removed, allowing producers to use the NISA funds at their discretion."

Other contributors suggested that the program could be changed to make it easier for producers to begin participating.

4. How has automatic deeming affected your use of NISA?

Almost all of the 124 contributors who addressed this issue expressed appreciation and approval of the automatic deeming policy. They appreciate the flexibility and the efficiency of automatic deeming. Many contributors said that automatic deeming allowed them to make a deposit in a year when they would otherwise have been unable to do so. "It is an exceptionally useful part of the program. Since we do not have the same amount of money to deposit each year, the deeming allows us a way to keep the account stable."
A minority of contributors said that automatic deeming has no effect on their use of NISA. A few complained that the tax treatment of deposits is punitive, "When dollars are deemed you pay tax in the year you receive it. This distorts your income."

Organization Submissions

Like individual producers, farm organizations [with only one exception] strongly support the NISA program. Submissions from three supply-managed organizations either provided "moral" support or were more specific, indicating that supply-managed commodities benefit from stability in other sectors (e.g., grain or export). Organization submissions tended to be either single-issue (e.g., treatment of point-of-sale criteria for grain) or considerably more comprehensive than submissions received from individual producers. Submissions from organizations representing a wide spectrum of commodity groups addressed each issue in the discussion guide.

More than individual producers, organizations made recommendations for specific changes and offered some creative solutions. While organization submissions tended to be more specific than those received from individuals, their concerns and assumptions tended to reflect the feedback received from individual producers overall. In particular, the premise that NISA is being used as an investment or retirement tool was questioned. Also, the fact that annual withdrawals are being made does not necessarily mean that NISA is an income supplement. But if so, withdrawals indicate that the program is in fact working and were likely made because they are needed. They also suggested that those who use the NISA account as an annual income supplement will not be able to do so for a long time, as their accounts will rapidly deplete.

Role and Design of NISA

1. What are your income stabilization needs and does current mix of safety net programs adequately address income stabilization? (Questions #1 and #4 in Discussion Document)

Compared with individual producers, farm organizations are more likely to say that the current mix of safety net programs does not adequately address income stabilization. Farm organizations were also more likely to identify their stabilization needs in terms of being consistent and reliable, along with rewards for efficiency. They were less likely to call for with price and income guarantees, compared to individual producers. Both organizations and individuals identified *extra income in hard times* as the main requirement for stabilization.

2/3. What role does NISA play in your farm's risk management strategy? What is the appropriate role for NISA? (Questions #2 and #3 in Discussion Document)

Similar to individuals, farm organizations tended to feel that NISA plays a vital role in producers' risk management strategy. It's reliable and for some, NISA provides an opportunity to stabilize retirement funds.

Unlike one-third of the producer submissions that said keep NISA as it is, only one organization expressed this view. Organizations suggested that minor changes are needed, and indicated that NISA should provide general income support and act as an income stabilizer.

4. What changes to NISA would be needed to improve its effectiveness in your operation? (Question #8 in Discussion Document)

Nearly all of the farm organizations addressed the question relating to changes to NISA. More than individual producers, farm organizations are seeking an increase in the caps and an increase in the government top-up.

More than individual producers, farm organizations tended to feel NISA withdrawals should be classified as farm income (approximately one third of those organizations who addressed this question). About one quarter suggested that carry-forwards should be allowed. A similar number stated that the allowable expense categories need to be expanded.

Compared with individuals, improving access was a relatively minor issue for farm organizations, but they did have several suggestions on this theme. Besides reducing bureaucracy in general, other suggestions for better access include:

- → improve program information;
- → improve trigger criteria; and
- → change the submission date.

Changes that would enhance the program include:

- → expand NISA by increasing incentives, like interest bonus and diversification;
- → allow contribution and withdrawal carry-forwards;
- → base the contribution calculation on gross and rather than net income;

- → expand allowable expenses (particularly freight, storage, and elevation expenses); and
- → create a Fund 3 that can be used for new entrants and operations "hurt" by trade distorting programs in other countries.

Changes relating to eligibility and targeting include:

- → expanding the number of qualifying commodities;
- → increased assistance for struggling farms and older farmers;
- → allow accelerated deposits on small accounts;
- → target small, new and younger farmers;
- → allow joint accounts and disallow more than one account per farm; and
- → make landlords ineligible.
- → Implement a minimum farm revenue threshold

One organization suggested that there should be a threshold level of $7,000 in Gross Revenue in order to participate in the NISA program. Another organization (horticultural) said that the threshold should be set at $25,000.

Changes relating to tax treatment and the use of NISA funds include:

- → make contributions tax-deductible;
- → link with RRSP and pensions;
- → make the tax year and the withdrawal year the same;
- → introduce the use of accruals;
- → allow funds to be used for capital investment;
- → make NISA funds eligible for use as collateral; and
- → allow NISA contributions and matching funds to go toward debt reduction.

Other suggestions for changing the NISA program include:

- → better balance between Fund 1 and Fund 2;
- → pro-rate administrative fees;
- → bring back 5-year averaging;
- → include CWB administration and operating costs, and freight, elevation and primary elevator charges as Qualifying Point of Sale adjustments.
- → increase consistency between provinces;
- → raise the threshold; and
- → drop non-matching contributions

5. What changes to other programs would help improve the effectiveness of NISA for your operation? (Question #9 in Discussion Document)

Farm organizations, unlike individual producers, did not suggest that the government "keep everything as it is". When addressing the question regarding changes to other programs, there was

a divergence of opinion between moving other programs under NISA and keeping NISA as separate as possible. Farm organizations are more likely to favour the latter.

One quarter of all farm organizations suggested that all other programs need to be simplified, in order to reduce the bureaucracy associated with them.

Other suggestions include:

- → bring in additional programs;
- → expand crop insurance;
- → an SDRM program;
- → a "disaster prevention" program; and
- → create "vouchers" that allow producers to choose nets.

6. **Given that safety net funding is fixed, if changes to funding were required to make NISA more effective, what trade-offs would you make to realize this change? (Question #11 in Discussion Document)**

Thirteen farm organizations commented on the question of changing NISA funding. The majority of those who did respond say that funding changes are needed, though (like individual contributors) they generally believe that safety net funding is not fixed and that funding should be increased. Thus, there is some reluctance to consider making trade-offs.

Other than putting everything into NISA to reduce administrative costs, several farm organizations suggested that programs should be made equal across provinces.

7. **How does the payment of the 3 percent interest bonus on producer accounts influence your use of the program in terms of deposit and withdrawal? Given fixed safety net funding, is there a better use of safety net funding than paying the 3 percent interest bonus? What other options might you consider if the 3 percent bonus was eliminated? (Questions #5, #6, and #7 in Discussion Document)**

Two-thirds of those farm organizations that addressed the question said the 3% bonus is an incentive to save and maintain their account balance. They also suggest that the bonus is more likely to influence deposits, rather than withdrawals. Though some indicated that it is an incentive to keep money in the account and that some producers are being advised by their accountant or financial institution to leave the money in and take out short term financing instead.

Farm organizations in general do not display a willingness to discuss any other options, should the bonus be eliminated. However, most of those that did the trade-off suggested increasing the

government contribution to 4%. Others said making contributions pre-tax and scaling back the bonus might be acceptable. One submission suggested diverting the bonus toward financing an income subsidy fund to replace CFIP.

8. If NISA is intended to cover reductions in gross margin even above 70 per cent, why is there a need for disaster assistance? (Question #10 in Discussion Document)

Fifteen farm organizations addressed this question. One half of them suggested that NISA can be exhausted quickly, and therefore it is not capable of providing the kind of assistance that is needed in a "disaster".

One third expressed that disaster assistance is not what NISA was designed to provide. They insist that NISA be for year-over-year stabilization, not disasters.

Other comments included:

→ Net income is already low
→ NISA doesn't help low-income farmers

9. Do you see NISA and CFIP as having different and distinct roles? What relationship should exist between NISA and other safety net programs, specifically crop insurance and CFIP? (Question #15 in Discussion Document)

Contributors were asked to consider the role of NISA and other safety net programs, like CFIP and Crop Insurance. They were given examples of possible relationships between NISA and the other safety net programs.

Nineteen farm organizations addressed this issue in their submissions. Most said the two programs have distinct, yet complimentary roles.

One organization stated that NISA works while CFIP is a waste. Another suggested that the programs were largely similar and therefore CFIP should be scrapped and moved under NISA.

When considering NISA and other safety net programs, three quarters of all farm organizations who addressed this question said that NISA should be kept completely separate, and that payments should not "net out". They are more likely than individual contributors to hold this opinion.

One quarter of all contributing organizations said that NISA withdrawals should be mandatory, a smaller number stated that withdrawals should NOT be mandatory.

A few organizations expressed that NISA participation should be required for any ad-hoc program eligibility, and/or that NISA funds should be used prior to receiving disaster assistance.

10. How does your taxable position influence your decision to make a withdrawal under the program? If the tax treatment of either deposits or withdrawals of government contributions were changed from investment income to farm income, would this change your use of NISA in your operation? (Questions #12 and #13 in Discussion Document)

Unlike individual contributors, most farm organizations stated that the taxable position *does* influence withdrawals. The large majority stated that producers would access their accounts more often if the tax treatment were changed from investment to farm income. Only one organization stated that it should continue to be treated as investment income.

Changing NISA income to farm income would positively impact the treatment of restricted farm losses and would enable producers to write carry forward losses off against NISA income, thus encouraging the use of NISA as a stabilization tool. There were a few comments from organizations and individuals indicating that considering NISA deposits as farm income would blur the "true" farm income picture and may have a negative impact on government policy.

Another advantage of treating deposits and withdrawals as farm income relates to small business tax classification, retention of the $500,000 capital gains deduction, and the tax provision for intergenerational farm transfer.

One organization commented that the current tax system considers NISA withdrawals as investment income. Therefore, it is not surprising that NISA participants would be inclined to consider deposits as investments. This view was supported by some individual submissions that claimed they would consider their NISA funds differently and would more readily access their accounts if the funds were classified as farm income.

The question of treating government deposits as farm income and therefore taxable was directly addressed by one farm organization. Their submission suggested that producers would be worse off and would lead to reduced use of the program. Further, the funds would likely be taxed at a higher rate than when they are withdrawn. Indirectly, many individuals and other organizations support this position saying deposits should be pre-tax. Several submissions suggested that producers should be allowed to treat their NISA contributions as expenses.

11. Would you be disadvantaged if government contributions under NISA were treated as farm income rather than investment income, especially if it meant there was no deduction when a CFIP payment was made? How? (Question #14 in Discussion Document)

There seemed to be some confusion around this question. Only three farm organizations addressed the question in terms of treating the government contribution as income. Two of them stated that farmers would be disadvantaged because they would be taxed on the income when the deposit was made. One organization suggested that NISA payouts should be non-eligible income

as it relates to CFIP. Other submissions addressed the farm versus investment income issue as it relates to withdrawals with most saying the funds should be treated as investment income.

Use of NISA as an Investment or Retirement Tool

Incentives which have led to NISA's use as an investment vehicle need to be minimized in an effort to strengthen NISA's role as a stabilization tool.

1. What would you recommend to address this issue?

Nineteen farm organizations addressed this issue in their submissions. Over one third of those who responded suggested that it is fine to use NISA as an investment vehicle, and that the program should be left the way it is. These organizations did not feel that this practice is indicative of a problem with the program.

Another third suggested that mandatory, timed withdrawals should be incorporated into the program in order to address this issue. This would force program participants to drain funds from their accounts, and make their NISA deposits much more difficult to use as a retirement tool.

Approximately one third of all farm organizations suggested that the interest bonus should either be removed or reduced. This interest bonus provides a strong incentive to leave money in the NISA account for as long as possible, regardless of any cash-flow shortages that the farm business might experience in the short-term. Farm organizations are more likely than individual farmers to have mentioned removal or reduction of the interest bonus.

Others submissions suggested that access to NISA funds should be made easier, as this would enable them to make more withdrawals. One farm organization suggested that NISA funds should be the "first resort for disaster". This may refer to making NISA withdrawal mandatory before receiving disaster assistance.

2. What factors influenced your decision to make a withdrawal?

Only eleven farm organizations addressed this question. Almost all said that farmers make NISA withdrawals because of a cash flow shortage or a short-term need for income.

3. What factors influenced your decision to decline to take a withdrawal when you could have?

Fourteen farm organizations addressed this issue. Over half of them mentioned the "tax hit" that farmers frequently experience when their NISA funds are withdrawn. Farm organizations are more likely than individuals to mention the negative tax treatment of withdrawals.

About half of the 14 farm organizations also mentioned general timing or trigger problems that make farmers unable or unwilling to access the funds. Farm organizations are more likely than individuals to cite this reason for declining to withdraw.

Some organizations (about one third) felt that producers' withdrawal amounts can be too little to be of any real help, given their financial situation, so they leave it in the account. Farm organizations are more likely than individuals to cite this reason for declining to withdraw.

Some organizations (about one quarter) mentioned that producers do not withdraw their money because they are trying to keep the balance up in the NISA account for income insurance purposes. In other words, they don't feel that their current situation merits a withdrawal, and they worry about darker times ahead.

4. Are you aware of the Interim Withdrawal Policy?

All twenty farm organizations who addressed this question are aware of the Interim Withdrawal Policy.

Almost half of those who are aware of this policy say that it makes producers' decisions [whether or not to make a withdrawal] more timely and/or more efficient.

A number of contributors (about one quarter) complained that the Interim Withdrawal Policy is too complex to be useful to farmers. One organization stated that producers might be reluctant to make an interim withdrawal due to the penalties for over-payment.

Farm organizations, unlike individual contributors, did not complain that the withdrawal process is too slow.

Use of NISA as an Annual Income Supplement

To further strengthen NISA's role as a stabilization tool, the incentives that lead to NISA's use as an annual income supplement also need to be minimized. Concerns have been raised by the farming community over the past several years regarding the adequacy of NISA as an income stabilization tool. IT has been suggested that many NISA participants' accounts are simply too small to adequately stabilize incomes.

1. Is the use of NISA as an annual income supplement an appropriate use or role of NISA?

Seventeen farm organizations addressed this issue in their submissions. Just over half of these contributors feel that NISA can be appropriately used as an income supplement. Contributors expressed that it is appropriate to use NISA funds *whenever they are needed.*

Just over one third of all contributing organizations felt that this in not an appropriate use of NISA funds.

2. How should the use of NISA as an income supplement be addressed?

Half of those contributors who feel that NISA should not be used as an annual income supplement suggest that that a separate income supplement program should be created. A few contributors suggest that the NISA program should be open to "active producers" only.

One organization recommended the creation of a fund 3 designed to handle income problems, particularly those resulting from production and trade distorting programs in other countries. This Fund 3 would replace CFIP and would be used to address income shortfalls resulting from international activities that can not be countered by individual Canadian farmers. Fund 3 financing could come from the re-direction of the 3% interest bonus and be augmented by federal trade equalization payments.

Farm organizations, unlike individual contributors, do not call for an improvement in withdrawal procedures and triggers.

3. How does the existence of the Minimum Income Trigger influence your use of NISA, i.e. deposit or withdrawal decisions?

Ten farm organizations addressed this issue. Most of them feel that this trigger is working well. Two farm organizations said that the trigger has no impact on deposit or withdrawal decisions, while one organization called for the elimination of the trigger in order to improve access to NISA funds.

4. How has automatic deeming affected your use of NISA?

Almost all of the 14 farm organizations that addressed this issue expressed appreciation and approval of the automatic deeming policy. They appreciate the flexibility and the efficiency of automatic deeming. Several contributors said that automatic deeming allows producers to make a deposit in a year when they would otherwise have been unable to do so.

One farm organization expressed that automatic deeming has no effect on the use of NISA.

Do you have any other comments or suggestions on the NISA program?

Farm organizations are less likely than individual contributors to state that NISA should stay just the way it is. They are more likely to call for minor changes to the program.

More specifically, farm organizations suggest that the government should make improvements to the tax treatment of withdrawals and deposits, and increase their matching contribution and/or the contribution limit. A few farm organizations suggest that more of the funds need to be distributed to poorer farms. They also call for improved access to NISA accounts, more equitable federal contribution across regions, an extended withdrawal period including carry-forwards, and more program information.

Contributor Profiles

CONTRIBUTORS BY PROVINCE

Province	Contributors
British Columbia	34
Alberta	89
Saskatchewan	225
Manitoba	86
Ontario	184
Quebec	7
New Brunswick	4
Nova Scotia	15
Prince Edward Island	8
Newfoundland	4
Unknown	11
Total	667

AGE OF CONTRIBUTORS

Age	Contributors
< 40 Years of Age	52
40 to 50 Years of Age	196
> 55 Years of Age	119
Unknown	300
Total	667

CONTRIBUTOR PROFILE

Profile	Contributors
Farmer	572
Landlord	5
Farm Organization	49
Accountant	12
Other	29
Total	667

COMMODITY MIX OF CONTRIBUTORS

Commodity	Contributors
Crops	208
Crops and Livestock	98
Livestock Only	58
Fruits/Orchards/Honey	31
Greenhouse/Vegetable/Flowers	21
Dairy/Cash Crops	4
Livestock/Dairy	1
Unknown	246
Total	667

TYPE OF SUBMISSIONS

Submission Type	Contributors
Mail or Facsimile	515
Internet or E-mail	152
Total	667

REQUESTS FOR FINAL REPORT

Number of Requests	308

Appendix: Organization Contributors

Dairy Farmers of Ontario
Manitoba Chicken Producers Board
Landscape Association of Newfoundland and Labrador
Alberta Soft Wheat Producers Commission
Manitoba Canola Growers Association
Western Barley Growers Association
Newfoundland & Labrador Fur Breeders Association
Middlesex County Pork Producers
Vegetable Growers of Manitoba
Ontario Soybean Growers
Atlantic Grains Council
Canadian Horticultural Council
British Columbia Association of Cattle Feeders
BC Grain Growers Association
Refused to specify
Pork Nova Scotia
Manitoba Pork Council
Bow Island Marketing Club
Porc NB Pork
Ontario Fruit and Vegetable Growers Association
Alberta Barley Commission
Saskatchewan Farm Support Review Committee
BC Fruit Growers Association
Nova Scotia Milk Producers Association
Alberta Canola Producers Commission
Manitoba Flax Growers Association
Manitoba Equine Ranching Association
British Columbia Association of Cattle Feeders
Saskatchewan Association of Rural Municipalities
Nova Scotia Fruit Growers Association
PEI Pork
Canadian Pork Council
Ontario Berry Growers Association
L'Union des producteurs agricoles
Ontario Wheat Producers Marketing Board
Saskatchewan Seed Growers' Association
Saskatchewan Canola Growers' Association
United Grain Growers
Canadian Wheat Board
Manitoba Pulse Growers
Canadian Federation of Independent Business
Ontario Agricultural Commodity Council

Ontario Cattlemen's Association
Wellington Federation of Agriculture
Ontario Pork
Wild Rose Agricultural Producers
Manitoba Agriculture and Food
Saskatchewan Pork
Alberta Vegetable Growers (Processing)

Addendum: Organization Contributors

Agricore
Brandon Chamber of Commerce
Keystone Vegetable Producers Association
Manitoba Beekeepers Association
Manitoba Broiler Hatching Egg Commission
Manitoba Cattle Producers Association
Manitoba Conservation Districts Association
Manitoba Corn Growers Association Inc.
Manitoba Crop Insurance Corporation
Manitoba Egg Producers
Manitoba Farm Women's Conference
Manitoba Forage Council
Manitoba Forage Seed Association
Manitoba Pork Marketing Co-op
Manitoba Seed Growers Association
Manitoba Sheep Association
Manitoba Sugar Beet Producers Association
Manitoba Turkey Producers
Manitoba Women's Institute
National Farmers Union
Western Canadian Wheat Growers
Ontario Federation of Agriculture
Christian Farmers Federation of Ontario
Ontario Cattlemen's Association
Ontario Pork
Ontario Berry Growers

Ipsos Reid

Rapport des consultations menées dans le cadre de l'Examen du CSRN

Préparé le 9 mai 2001 pour
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Introduction 2
Aperçu 5
Thèmes dominants 5
Besoins de stabilisation des revenus et rôle du CSRN 5
Rôle approprié pour le CSRN 6
Changements au programme CSRN 6
Liens avec les autres programmes 7
Bonification du taux d'intérêt 7
Position par rapport à l'imposition 7
Le CSRN comme instrument d'investissement 9
Retraits du CSRN 9
Le CSRN comme supplément des revenus annuels 9
Autres points 8
Résultats détaillés 9
Rôle et conception du CSRN 9
Utilisation du CSRN comme instrument de placement ou de retraite 17
Utilisation du CSRN pour rehausser le revenu annuel 19
Mémoires présentés par les organisations 21
Utilisation du CSRN comme instrument de placement ou de retraite 27
Utilisation du CSRN pour rehausser le revenu annuel 28
Profils des répondants 31

Introduction

Le 6 juillet 2000, lors de leur réunion tenue à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, le ministre fédéral de l'Agriculture et ses homologues provinciaux et territoriaux ont demandé que le programme CSRN soit soumis à un examen. Le but de cet examen était de veiller à ce que le programme, qui en est maintenant à sa 10e année de mise en œuvre, continue de servir efficacement comme outil de stabilisation du revenu agricole, dans le contexte des programmes de soutien du revenu existants et des niveaux de financement convenus en vertu de l'accord-cadre sur la protection du revenu agricole.

Les ministres ont adopté comme point de départ pour l'examen du CSRN les principes suivants :

« ... Les ministres sont d'avis que le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) constitue un outil qui permet à l'agriculteur de stabiliser le revenu de son exploitation agricole de façon adaptée à ses besoins spécifiques.

Les incitatifs qui favorisent l'utilisation du CSRN comme véhicule d'investissement ou comme supplément de revenu annuel devraient être restreints.

Les ministres sont aussi d'avis qu'il faudra examiner les paramètres du CSRN dans le contexte des autres programmes de protection du revenu afin d'éviter le double versement des paiements et le chevauchement des objectifs du programme. »

Par conséquent, les ministres ont enjoint aux fonctionnaires :

- *d'étudier les mesures qui peuvent être prises pour permettre au CSRN de remplir son rôle comme outil de stabilisation;*
- *d'entreprendre un examen du CSRN de façon à déterminer la place qu'il doit occuper parmi les programmes de soutien du revenu;*
- *de leur soumettre pour discussion les propositions de principes, d'enjeux et d'options possibles découlant de leurs travaux.*

L'examen prévoyait un processus de consultation mis en place par une équipe composée de fonctionnaires fédéraux et provinciaux et de quatre représentants de producteurs membres du Comité national du CSRN. Un document de discussions formait la base de cette consultation. Le Comité d'examen du CSRN a rédigé le Document de discussions relatives aux consultations sur l'Examen du CSRN et a élaboré les questions à poser aux répondants potentiels.

Le Document de discussions relatives aux consultations sur l'Examen du CSRN a été mis à la disposition des agriculteurs, des associations de producteurs et de leurs représentants le 21 février 2001 grâce à une page Web (www.agr.ca/examenducsrn) et à une ligne d'appel sans frais (1 888 811-2432). Les producteurs pouvaient également se procurer un exemplaire du document au bureau de leur représentant agricole provincial (dans les régions applicables) ou en télécopiant leur demande au (204) 975-3148.

Les objectifs visés par le Document de discussions relatives à la consultation sur l'examen du CSRN étaient les suivants :

1) obtenir les commentaires des producteurs et des organisations qui les représentent au sujet du rôle du CSRN en relation avec les autres programmes de soutien du revenu agricole;

2) obtenir les commentaires de tous les intervenants et la participation de ces derniers aux discussions.

Le 19 février 2001, une lettre a été envoyée aux organisations agricoles pour les renseigner sur la façon de participer au processus et leur fournir le nom des personnes-ressources à contacter pour organiser des séances d'information.

Vers la mi-février 2001, un numéro spécial du bulletin *Contact* renfermant des explications sur le processus de consultation a été envoyé par la poste à tous les participants du CSRN. Puis, la semaine du 5 mars, le numéro spécial a également été envoyé à quelque 10 000 comptables et personnes chargées de remplir des formulaires.

Dans le cadre du processus de consultation, on a fait des présentations sur l'Examen du CSRN à l'intention des Comités consultatifs sur la protection du revenu dans six provinces : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard.

Des séances d'information ont été organisées à l'intention de dix-huit groupes de l'industrie agricole au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Ces séances d'information ont été animées par des représentants des provinces et des producteurs. À cette occasion, les animateurs ont utilisé des trousses d'information standard sur l'Examen du CSRN. Les réunions ont débuté à la mi-février et se sont poursuivies jusqu'à la fin mars.

Le 22 mars 2001, un avis a été publié par l'intermédiaire des médias pour rappeler aux personnes intéressées de donner leurs commentaires au plus tard le 6 avril, date de remise des mémoires.

On a demandé au cabinet Ipsos-Reid d'enregistrer les mémoires présentés par les producteurs et les groupes agricoles au sujet du CSRN, et de résumer les commentaires recueillis. Compte tenu de la nature qualitative de l'approche adoptée pour le recueil des commentaires, il ne faut pas s'attendre à ce que le produit fini ressemble à un rapport de sondage. La démarche consistait plutôt à cerner les thèmes dominants et à fournir des indices sur les avis des producteurs et des groupes agricoles concernant le CSRN dans son ensemble ainsi que les trois aspects sur lesquels portait le recueil de commentaires, comme suit :

- Rôle et conception du CSRN
- Utilisation du CSRN comme instrument de placement ou de retraite
- Utilisation du CSRN pour rehausser le revenu annuel

Le présent rapport dresse un aperçu des mémoires présentés et fait état des thèmes de base qui ont été mis en lumière dans le cadre des réactions générales et des commentaires globaux portant sur ces trois sujets de discussion. Les commentaires sont ensuite présentés de manière plus détaillée de pair avec les renseignements sur le profil démographique relatif aux réponses individuelles et à l'identification des groupes agricoles qui ont présenté des mémoires dans le cadre de l'examen. Il s'agit d'un rapport « en l'état ». L'interprétation des résultats et de leurs incidences sur les politiques générales est limitée. On a plutôt mis l'accent sur ce que les répondants ont réellement écrit dans leurs mémoires. Ces commentaires devraient être incorporés aux discussions futures portant sur des changements potentiels au programme CSRN.

Aperçu

Le thème que l'on retrouve dans la grande majorité des mémoires est la crainte de la perte du CSRN, un programme « qui fonctionne ». Les points de vue varient au sujet de l'efficacité du CSRN et du besoin d'apporter des changements précis, mais l'avis global est que le CSRN en sa forme actuelle est essentiellement un bon programme. Les répondants individuels s'inquiétaient davantage des changements qui affaibliraient le programme. Les organisations appuient fortement le CSRN même si presque toutes ont recommandé des changements dans leur mémoire.

La plupart des répondants étaient heureux d'être consultés et ont applaudi le processus de consultation. Les organisations agricoles qui ont participé à la consultation sont satisfaites du programme, mais ont néanmoins recommandé plusieurs changements mineurs. Les répondants de l'Ontario et de l'Alberta ont exprimé les avis les plus favorables, tandis que ceux de la Saskatchewan, particulièrement les exploitants de petites fermes, avaient une perspective peu favorable et ont émis de vives critiques au sujet du programme.

Thèmes dominants

Les intervenants favorables au programme CSRN étaient très préoccupés par le processus d'examen, car ils craignaient que les éventuels changements compromettent tous les aspects positifs du programme. Pour leur part, les personnes exprimant des doutes sur la façon dont fonctionne le programme estimaient néanmoins que le CSRN est un bon programme à la base et que les changements permettraient d'en améliorer le fonctionnement.

Les revenus hors ferme constituaient tout au plus une question de faible intérêt dans le processus d'examen. Le seuil d'intervention de revenu minimum et les pertes agricoles restreintes pourraient décourager les producteurs de chercher un emploi extérieur. Par conséquent, il semble y avoir peu d'engouement à intégrer les revenus hors ferme au programme du CSRN.

Chaque aspect contentieux du programme suscite des réactions vives et éclairées de la part tant des tenants du programme que de ses opposants. Les sujets contentieux comprennent l'épargne-retraite, les soldes importants, le soutien aux fermes en difficulté, les incitatifs pour les fermes efficaces, les jeunes agriculteurs et les agriculteurs âgés, les produits admissibles au programme, etc. Dans toute politique il est difficile de trouver un juste milieu, mais dans le cas du CSRN, l'apport de changements, le cas échéant, sera particulièrement ardu.

Les répondants ont fréquemment invoqué le programme des RÉER comme modèle, qu'ils perçoivent ou non le programme CSRN comme un régime d'épargne-retraite.

Besoins de stabilisation des revenus et rôle du CSRN

Les producteurs estiment qu'ils n'ont aucune prise sur le contexte commercial, et nombre d'entre eux affirment que le marché n'a jamais été aussi imprévisible. Il n'est donc pas surprenant que les

thèmes dominants contenus dans les réponses portaient sur l'aide d'urgence pour les périodes difficiles, l'uniformité du programme, le revenu minimum garanti et le soutien de prix garanti ainsi que la parité des subventions par rapport à celles des autres pays.

Le CSRN joue un rôle crucial pour de nombreux producteurs, puisqu'il fournit des revenus d'appoint pendant les années de vaches maigres et qu'il constitue une certaine forme d'assurance. Nombre de répondants parmi ceux qui estiment que le CSRN joue un faible rôle ont exprimé le souhait que les éventuels changements permettent au programme de prendre de l'expansion.

Rôle approprié pour le CSRN

Le point de vue le plus courant était de garder le CSRN tel quel ou d'y apporter le moins de changements possibles. Les auteurs de ces réponses semblent former la clientèle de base du programme, à savoir les producteurs fortement attachés au programme et très réticents aux changements.

Les réponses ont mis en lumière un fait particulièrement intéressant, à savoir la divergence d'opinion entre ceux pour qui le CSRN devrait servir aux fins de la retraite et ceux qui affirment ouvertement que ce rôle n'est pas approprié. Des réactions aussi négatives à une question portant uniquement sur les rôles positifs valent la peine d'être mentionnées et donnent un indice de l'ampleur de la controverse suscitée par la question de l'épargne-retraite.

Changements au programme CSRN

Cette question a suscité le plus grand nombre de réponses, le changement le plus fréquemment mentionné portant sur l'accessibilité des comptes. De nombreux intervenants souhaitent que les seuils d'intervention soient supprimés ou modifiés de manière à permettre un accès plus rapide et plus simple aux comptes. Les répondants qui sont exaspérés par le programme perçoivent souvent très mal qu'il leur soit impossible d'avoir accès à leur argent lorsqu'ils en ont besoin. Cette situation est en partie attribuable au facteur temps et au niveau des seuils d'intervention. Certains répondants ont suggéré l'élimination des seuils d'intervention, tandis que d'autres estiment qu'il s'agit d'un aspect important du programme.

Plutôt que de tenir pour acquis que le financement de soutien du revenu est fixe, de nombreux répondants ont demandé que le gouvernement supplémente davantage le financement, spécialement pour les jeunes agriculteurs et les producteurs en difficulté. D'autres répondants ont demandé que le plafond des contributions soit augmenté compte tenu de l'inflation. Ces suggestions se juxtaposaient et témoignent de la diversité des avis concernant la modification du programme.

Plusieurs intervenants sont partiellement admissibles au programme et aimeraient que les critères d'admissibilité soient élargis.

Parmi les changements qui suscitent le plus vaste appui, il est utile de mentionner les deux suivants : traiter les retraits comme des revenus agricoles et rendre les contributions déductibles aux fins de l'impôt.

Liens avec les autres programmes

Comparativement aux autres programmes, le CSRN est perçu beaucoup plus favorablement comme programme de soutien du revenu. Les thèmes les plus courants portent sur l'élargissement de l'administration du CSRN aux autres programmes, le maintien de la distinction entre le CSRN et les autres programmes (presque toujours parce que ces programmes sont considérés insatisfaisants) et la création d'une distinction encore plus nette entre le CSRN et les autres programmes.

Il est donc logique de s'interroger sur la justification d'une augmentation de l'aide en cas de catastrophe. La plupart des répondants jugent que le solde de leur compte CSRN n'est pas assez élevé pour les aider dans l'éventualité d'une catastrophe et que le revenu net est déjà tellement bas que toute réduction de la marge brute pourrait très facilement engendrer une autre catastrophe. Ainsi, l'aide en cas de catastrophe est considérée nécessaire jusqu'à ce que les soldes de compte aient atteint un niveau suffisant. À cet égard, la plupart des répondants trouvent que le CSRN et le PCRA se complètent mutuellement.

En ce qui a trait à l'exécution du programme et à la façon de résoudre les problèmes de chevauchement, les avis sont profondément divisés sur les liens appropriés entre le CSRN et les autres programmes. Le nombre de personnes qui demandent que le CSRN reste complètement séparé est sensiblement le même que le nombre de personnes souhaitant que les soldes de compte CSRN soient épuisés avant que toute autre aide en cas de catastrophe soit déployée. Certains répondants appuient le concept de rendre le CSRN obligatoire pour tous les producteurs et sont nettement favorables à l'admissibilité ponctuelle.

La majorité des intervenants qui ont répondu à la question 10 ont critiqué les suppositions contenues dans cette question et ont insisté que le niveau de soutien n'est pas fixe ou ont demandé une augmentation globale du niveau de financement.

Bonification du taux d'intérêt

La plupart des répondants convenaient qu'il s'agit d'un incitatif, et plusieurs ne voulaient pas que l'on envisage même de toucher à cet aspect du programme. Si la bonification devait être réduite, l'augmentation des contributions était la seule solution de substitution jugée favorable.

Position par rapport à l'imposition

La plupart des répondants estiment que les dépôts et les retraits devraient être considérés comme des revenus agricoles plutôt que comme des revenus de placement, bien qu'un petit nombre de répondants aient abordé directement la question de l'imposition. Les avis étaient partagés plus ou moins également entre ceux qui attribuaient beaucoup d'influence à cet aspect du programme et ceux qui affirmaient qu'il ne faisait aucune différence.

Le CSRN comme instrument d'investissement

Cette question est un aspect hautement contentieux de l'examen du CSRN. Environ la moitié des répondants ont demandé que les retraits soient obligatoires et l'autre moitié ont demandé qu'on ne touche pas aux retraits. Les réactions à cette question étaient souvent exprimées de manière très ferme. Les opposants aux soldes élevés invoquent que cette pratique est abusive et contraire aux objectifs du programme, tandis que les tenants affirment que cette pratique fournit la preuve du bon fonctionnement du programme et soutiennent que les soldes élevés reflètent le fait que les fermes de grande envergure ont besoin de disposer d'importants fonds d'urgence.

Les répondants ont fréquemment mentionné comme solution, pour traiter le CSRN à titre d'instrument d'investissement, l'imposition d'un plafond de financement et la réduction ou le retrait du boni d'intérêt, une fois que le solde du compte a atteint un certain niveau. Les répondants apprécient beaucoup le dépôt présumé automatique, bien qu'il puisse accroître l'utilisation du CSRN comme instrument d'investissement.

Retraits du CSRN

Les retraits étaient justifiés par les besoins de liquidités. Par contre, les raisons pour ne pas effectuer de retraits étaient plus variées, notamment le besoin de maintenir le solde en prévision d'une catastrophe encore plus grave, la facture d'impôt, les difficultés liés aux retards et le fait que les retraits sont trop minimes. Certains répondants ont mentionné qu'ils travaillaient davantage à l'extérieur de leur ferme pour réduire les écarts de revenu.

Environ un cinquième des répondants ont affirmé être au courant de la politique de retrait provisoire. Parmi ces répondants, près de huit sur dix ont dit qu'ils en avaient entendu parlé et environ la moitié ont indiqué que cette option améliorait le processus.

Le CSRN comme supplément des revenus annuels

Les répondants étaient généralement d'avis que si les producteurs ont besoin de faire des retraits chaque année, ils devraient y être autorisés. Plusieurs répondants ont ajouté que c'était au producteur et non à l'Administration du CSRN de décider. En bout de ligne, les producteurs qui éprouvent des difficultés financières structurelles épuiseront leurs fonds au compte CSRN.

Parmi les suggestions constructives en ce qui concerne les changements au programme figuraient l'accroissement du niveau maximal autorisé des comptes et la mise sur pied d'un programme distinct de soutien du revenu. Toutefois, plutôt que de réduire les retraits, il a été proposé d'augmenter les retraits en relevant le niveau du seuil minimal d'intervention.

Autres points

Les répondants ont souvent répété à la fin du formulaire qu'ils souhaitaient voir le programme maintenu dans sa forme actuelle ou faiblement modifié. Certains ont exprimé le sentiment que le programme sert uniquement les intérêts des grandes fermes. Enfin, l'accessibilité aux comptes et le traitement des fonds aux fins de l'impôt étaient souvent mentionnés à la fin du formulaire parmi les points à régler.

Résultats détaillés

Les pages qui suivent présentent les commentaires détaillés figurant dans les mémoires des producteurs individuels et des organisations. Les thèmes cernés sont les suivants : rôle et conception du CSRN, utilisation du CSRN comme instrument de retraite ou de placement et utilisation du CSRN comme supplément du revenu annuel.

Rôle et conception du CSRN

Le CSRN est un instrument souple mis à la disposition des agriculteurs pour aider à stabiliser leurs revenus agricoles de la façon qui convient le mieux à leur situation particulière. Toutefois, dans le contexte d'un nouvel assortiment de programmes de protection du revenu et des préoccupations concernant l'existence côte à côte de petits et de gros comptes du CSRN, et à la suite des demandes d'aide ponctuelle supplémentaire, entre autres questions, les ministres ont jugé nécessaire d'examiner le programme CSRN.

Plus précisément, on a demandé aux fonctionnaires de réfléchir aux mesures à envisager pour permettre au CSRN d'assurer son rôle d'instrument de stabilisation dans le contexte de la nouvelle entente cadre sur la gestion des risques agricoles et, en fin d'analyse, de présenter aux ministres un choix de solutions pour ce faire.

1. **Quels sont vos besoins en terme de stabilisation du revenu, et la combinaison actuelle de programmes de protection du revenu satisfait-elle à vos besoins de stabilisation? (Questions 1 et 4 dans le Document de discussions)**

Moins d'un tiers des répondants ont répondu à la question « ...la combinaison actuelle de programmes de protection du revenu satisfait-elle à vos besoins de stabilisation? » Plus de trois quarts d'entre eux ont répondu par la négative. « Des agriculteurs quittent la profession chaque jour parce qu'ils y sont contraints... Les programmes existants sont sans effet. »

Les éleveurs de bétail (y compris les exploitants d'entreprises mixtes de cultures/bétail) affichent un niveau de satisfaction encore moins élevé que celui des répondants en général. Selon l'avis presque unanime des éleveurs ayant répondu à cette question, les programmes actuels de protection du revenu ne répondent PAS à leurs besoins de stabilisation. À l'échelle régionale, les répondants du Manitoba et de la Saskatchewan sont les plus susceptibles de déclarer que la combinaison actuelle de programmes ne satisfaits pas à leurs besoins.

Compte tenu de l'instabilité des revenus agricoles, les répondants affirment qu'ils ont besoin de meilleures marges brutes à long terme et de revenus supplémentaires pendant les périodes difficiles en particulier. Une fois ces besoins satisfaits, les répondants affirment ouvertement qu'ils souhaitent de la fiabilité, c.-à-d. disposer de programmes stabilisant effectivement les revenus agricoles et appliqués de manière cohérente, pour que les producteurs sachent à quoi s'attendre.

« J'ai besoin de programmes sur lesquels je puisse compter et qui réagissent lorsque j'en ai besoin. »

Les autres besoins concernaient la facilité d'accès et la souplesse du programme, le financement égal pour tous les produits et des mesures incitatives en fonction de l'efficacité. Les éleveurs de porcs, contrairement aux autres producteurs, demandent une aide au niveau des emprunts agricoles.

En plus de stabiliser les revenus par le biais de programmes comme le CSRN, les mémoires contenaient des recommandations visant l'offre de garanties de prix et de revenus, le soutien au chapitre des coûts et l'aide globale en cas de catastrophe. Un répondant a déclaré qu'il faudrait établir « des programmes de prix d'intervention et de soutien des prix basés sur le coût de production pour les produits agricoles comme niveau minimal de revenu agricole. »

D'autres suggestions portaient sur la nécessité d'établir des programmes comme le GIR (Gestion individuelle du risque), un programme d'aide basée sur la superficie, un programme d'épargne-retraite ainsi que de l'aide au niveau des emprunts agricoles, afin de réduire les variations dans les frais d'intérêt.

Globalement, certains répondants estimaient que les subventions accordées dans d'autres pays doivent être assorties de montants correspondants et que les dépenses agricoles devraient être réduites au moyen d'allégements fiscaux ou d'exemptions supplémentaires.

2. Quel rôle le CSRN joue-t-il dans la stratégie de gestion des risques de votre exploitation agricole? (Question 2 dans le Document de discussions)

De nombreux répondants ont mentionné que le CSRN joue un rôle crucial dans la stratégie de gestion des risques de leur exploitation. « Il joue un rôle majeur. 1998 et 1999 étaient des années à faibles revenus, et le CSRN m'a procuré plus de stabilité que tout autre programme au cours de mes 30 années dans la profession. » « Notre famille participe au programme depuis qu'il existe... Je n'ai jamais vu de programme aussi efficace et proactif offert aux producteurs. »

D'autres ont affirmé que le CSRN est une assurance sur laquelle ils peuvent compter, ou encore qu'il joue un rôle favorable bien que minime dans leur stratégie de gestion des risques.

Les biens agricoles sont souvent considérés comme une source de fonds pour la retraite. Un nombre restreint de répondants ont admis que le CSRN, tout comme un RÉER, les aide à gérer les risques qui menacent leurs fonds de retraite, compte tenu des fluctuations dans la valeur des biens agricoles.

Quelques commentaires négatifs ont été formulés concernant le rôle du CSRN dans la stratégie de gestion des risques; certains répondants ont notamment déclaré que leur compte CSRN ne joue aucun rôle à cet égard, principalement du fait qu'ils ne parviennent pas à accumuler de solde

suffisamment élevé. « Le CSRN ne m'a jamais permis d'accumuler suffisamment de fonds pour servir d'amortisseur, de sorte qu'il représente tout au plus une source de revenu d'appoint. »

Les éleveurs de porcs sont plus susceptibles que tous les autres types de producteurs à affirmer que le CSRN ne joue AUCUN rôle dans leur stratégie, tandis que les horticulteurs et les producteurs de cultures végétales sont plus susceptibles d'indiquer que le CSRN joue un rôle crucial dans leur stratégie.

3. Quel rôle le CSRN devrait-il jouer? (Question 3 dans le Document de discussions)

À la question « Quel rôle le CSRN devrait-il jouer? », on a principalement répondu de maintenir le rôle actuel. « Le rôle du CSRN devrait rester exactement tel qu'il est actuellement; on pourrait tout au plus élargir son champ d'application. » « Le CSRN est le seul programme qui récompense les agriculteurs gérant bien leur exploitation. »

Quelques autres répondants ont indiqué que le concept était bon, mais que le programme avait besoins de nombreux changements, notamment pour aider davantage les jeunes agriculteurs et ceux qui possèdent un avoir modeste et pour limiter les possibilités de traiter le programme comme une épargne-retraite ou comme une subvention pour les agriculteurs bien nantis. « Le programme devrait jouer un rôle de soutien, et non un rôle d'épargne-retraite ou d'instrument de placement. »

Un nombre restreint de personnes ont indiqué que le programme devrait tout simplement être éliminé, car il ne fonctionne pas.

Certains répondants ont abordé plus directement la question sur le rôle que le CSRN devrait jouer. La réponse la plus fréquente était que le CSRN devrait servir de moyen de soutien du revenu en général et qu'il devrait tenir un rôle de stabilisation des revenus. Un répondant en particulier a déclaré que le rôle approprié devrait être « de permettre de gérer le risque pendant les affaissements cycliques des prix de marché. »

Certains ont avancé que le programme devrait servir à titre de fonds d'urgence, tandis qu'un nombre égal de répondants ont indiqué que le CSRN devrait servir comme programme de retraite, tout comme les RÉER. « le CSRN constitue un excellent moyen de constituer des liquidités pour les périodes difficiles et pour la retraite. »

Quelques répondants ont déclaré que le programme devrait servir de fonds de transition pour aider les agriculteurs souhaitant se retirer de la profession agricole.

4. Quelles modifications faudrait-il apporter au CSRN afin de le rendre plus efficace pour votre exploitation? (Question 8 dans le Document de discussions)

Cette question a été traitée dans les trois quarts des mémoires. Le changement le plus fréquemment mentionné était l'accès plus rapide et plus facile aux fonds du CSRN. Parmi les

changements proposés qui revenaient le plus souvent figuraient les suivants : augmenter les paiements d'appoint, relever les plafonds et classer les retraits comme des revenus agricoles.

L'une des suggestions pour faciliter l'accès était d'éliminer les seuils d'intervention, afin de permettre l'accès au fonds en tout temps. En plus de réduire les procédures administratives, les suggestions pour accroître l'accès aux fonds comprenaient les suivantes :

- → améliorer l'information fournie;
- → modifier les dates de présentation des demandes;
- → prolonger la période maximale de retrait;
- → réduire la période d'attente après le retrait du programme;
- → permettre le transfert des comptes à la succession;
- → réinstituer les dépôts directs.

Changements proposés pour améliorer le programme :

- → accroître la portée du CSRN en augmentant les incitatifs comme le boni d'intérêt et la diversification;
- → permettre les reports à une année ultérieure;
- → baser le calcul de la contribution sur le revenu brut plutôt que net;
- → augmenter le nombre de dépenses admissibles, par exemple en autorisant de déduire la location de terres;

Changements proposés concernant l'admissibilité et les catégories visées :

- → accroître le nombre de produits admissibles;
- → augmenter l'aide dans le cas des fermes en difficulté et des agriculteurs âgés;
- → cibler les petits agriculteurs, les jeunes agriculteurs et ceux qui débutent;
- → cibler les fermes les plus efficaces;
- → restreindre l'accès pour les agriculteurs riches;
- → permettre les comptes joints et ne pas autoriser plus d'un compte par ferme;
- → rendre les propriétaires inadmissibles (situations de métayage);
- → modifier les règles applicables aux fermes communautaires.

Changements portant sur le traitement aux fins de l'impôt et l'utilisation des fonds du CSRN :

- → rendre les contributions déductibles aux fins de l'impôt ou autoriser le prélèvement des dépôts des revenus avants impôts;
- → lier aux RÉER et aux fonds de pension;
- → faire correspondre l'année de retrait à l'année d'imposition;
- → introduire le recours aux comptes de régularisation;
- → permettre d'utiliser les fonds comme investissement en capital;
- → autoriser l'utilisation des fonds du CSRN comme bien en garantie;
- → permettre que les contributions et les fonds de contrepartie du CSRN servent à réduire la dette.

Autres suggestions de changement au programme du CSRN :

- → assurer un meilleur équilibre entre les Fonds 1 et 2;

- → calculer les frais administratifs au prorata;
- → réinstituer le calcul de la moyenne quinquennale;
- → accroître l'uniformité des règles entre les provinces;
- → relever les seuils d'intervention;
- → supprimer les dépôts ne donnant pas droit à une contribution de contrepartie.

Les répondants de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles que les répondants du reste du Canada de demander l'élaboration d'autres programmes de protection du revenu et de mesures de soutien des prix.

5. Quelles modifications faudrait-il apporter à d'autres programmes de protection du revenu pour rendre le CSRN plus efficace dans votre exploitation? (Question 9 dans le Document de discussions)

Un petit nombre de répondants ont suggéré d'établir un lien entre le CSRN et les autres programmes de subventions ou de verser les paiements au titre d'autres programmes par le truchement du CSRN. En ce qui a trait aux changements à apporter à d'autres programmes, les avis sont partagés entre faire administrer les autres programmes par le CSRN [« Toute l'aide en cas de catastrophe devrait relever du CSRN »] et conserver le caractère distinct du CSRN dans la mesure du possible.

L'élimination de tous les programmes, sauf le CSRN, a aussi été mentionnée fréquemment, mais a été contrée par la suggestion de « ne rien changer ». Enfin, quelques répondants ont proposé de tout simplement offrir un paiement à l'acre.

Certains estiment que les autres programmes devraient être mieux structurés, comme le CSRN. « Les autres programmes doivent être conçus en tenant compte des facteurs de simplicité, de longévité et de stabilité. La méthode actuelle d'exécuter des programmes spéciaux d'une courte durée accroît l'incertitude dans le secteur ».

L'élargissement des conditions d'admissibilité pourrait aussi avoir un effet positif. L'élimination des dispositions de récupération améliorerait aussi le CSRN pour quelques répondants. Autres suggestions de changement :

- → élaborer des programmes supplémentaires;
- → mettre en œuvre des mesures de soutien des prix;
- → élargir l'assurance-récolte;
- → simplifier en réduisant le double emploi et les procédures administratives.

6. Compte tenu que l'enveloppe destinée à la protection du revenu est fixe, des changements au CSRN sont-ils nécessaires pour le rendre plus efficace? Si oui, indiquez ces changements et les compromis que vous seriez prêt à faire. (Question 11 dans le Document de discussions)

Moins d'une centaine de répondants ont commenté la question relative au changement de la méthode de financement du CSRN. La majorité des personnes qui ont répondu estiment que des changements sont nécessaires, bien que, en général, ils croient que l'enveloppe destinée à la protection du revenu n'est pas fixe et que le financement pourrait être augmenté. On hésite donc à envisager des compromis.

À part mettre tous les programmes sous la responsabilité du CSRN et réduire les frais d'administration, la plupart des répondants ont réitéré les changements qu'ils avaient suggérés pour améliorer l'efficacité du CSRN. Néanmoins, il y a eu quelques suggestions individuelles comme l'élimination du boni d'intérêt et l'augmentation de la contribution admissible ou des avantages du CSRN et la réduction de l'aide financière en cas de catastrophe.

7. **Le paiement de la bonification d'intérêt de 3 p. 100 sur les comptes des producteurs influe-t-il sur votre utilisation du programme, sur les dépôts et les retraits que vous faites? Compte tenu que l'enveloppe destinée à la protection du revenu est fixe, existe-t-il un meilleur moyen de financement que de verser un intérêt supplémentaire de 3 p. 100? Quelles autres possibilités pourriez-vous envisager si on éliminait la bonification d'intérêt de 3 p. 100? (Questions 5, 6 et 7 dans le Document de discussions)**

Un peu plus de la moitié des répondants à la question relative à l'influence du boni de 3 p. 100 ont indiqué qu'il s'agit d'un incitatif à épargner et à maintenir le solde de leur compte. « Le boni a une influence. Je préfère le CSRN aux autres programmes parce que je reçois un boni lorsque j'épargne de l'argent et je peux l'utiliser lorsque j'en ai besoin. » Bon nombre de ces répondants mentionnent qu'on ne devrait pas toucher au boni d'intérêt. « Je ne participerais probablement pas au programme s'il n'y avait pas le boni d'intérêt. »

En cas d'élimination du boni, l'augmentation de la limite de contribution a été la solution de rechange la plus souvent mentionnée. Les autres suggestions comprennent notamment la modification du traitement fiscal des dépôts et des retraits. « Une contribution déductible d'impôt permettrait d'attirer plus de producteurs qu'une bonification d'intérêt de 3 p. 100. » Certains répondants ont également suggéré d'étendre la couverture du CSRN, de transférer le boni au Fonds 2, d'améliorer les autres programmes et d'offrir plus d'options d'investissement.

8. **Si le CSRN est destiné à couvrir les baisses de la marge brute même au-dessus de 70 p. 100, pourquoi avons-nous besoin d'un programme d'aide en cas de catastrophe? (Question 10 dans le Document de discussion)**

Il semble que de nombreux producteurs traitent leurs fonds du CSRN comme une assurance en cas de catastrophe financière. Ces producteurs hésitent donc à effectuer des retraits pour les aider à gérer leurs liquidités parce qu'ils ont peur que la situation s'aggrave. Toutefois, sauf quelques exceptions, les répondants estiment que l'aide en cas de catastrophe est nécessaire. « De par sa conception, le CSRN ne peut fournir les capitaux nécessaires lorsque survient une catastrophe. »

Dans une large mesure, les répondants à cette question estimaient que leurs fonds du CSRN seraient insuffisants pour faire face à une catastrophe. « La plupart des agriculteurs n'ont pas les moyens de déposer suffisamment d'argent dans leurs comptes pour faire face à des catastrophes. »

De nombreux répondants ont indiqué que leurs revenus sont déjà très faibles, de sorte qu'ils ne peuvent accumuler suffisamment de fonds dans leurs comptes CSRN. D'autres utilisent déjà leurs comptes CSRN d'une année à l'autre à des fins de stabilisation et ne disposent pas des fonds nécessaires pour faire face à une catastrophe. « Si les ventes nettes sont faibles, le compte CSRN ne fructifiera pas assez rapidement pour offrir une couverture en cas de catastrophe. »

Quelques producteurs ont indiqué que le CSRN constituait la seule aide à laquelle ils avaient actuellement accès et qu'ils avaient besoin d'une aide en cas de catastrophe.

9. Considérez-vous que le CSRN et le PCRA ont des rôles différents et distincts? Quelle relation devrait exister entre le CSRN et d'autres programmes de protection du revenu, plus particulièrement l'assurance-récolte et le PCRA? (Question 15 dans le Document de discussions)

On a demandé aux répondants d'examiner le rôle du CSRN et d'autres programmes de protection du revenu comme le PCRA et l'assurance-récolte. On leur a donné des exemples de relations possibles entre le CSRN et les autres programmes de protection du revenu.

Environ un cinquième des producteurs ont répondu à la question relative aux rôles du CSRN et du PCRA. La plupart ont indiqué que les deux programmes avaient des rôles distincts, mais complémentaires. « Pour nous, le CSRN est un fonds à plus long terme et très stable. Le PCRA est un fonds en cas de catastrophe et il est très différent. » « Le CSRN devrait être un coussin de sécurité en cas de fluctuations du revenu. Le PCRA devrait être utilisé comme fonds de rétablissement après une catastrophe. »

Quelques répondants ont mentionné que le CSRN fonctionnait tandis que le PCRA était du gaspillage. Une personne a dit le contraire. Le petit nombre de répondants qui ont indiqué que les programmes étaient semblables ont généralement suggéré de supprimer le PCRA et d'en transférer les dispositions au CSRN.

Lors de la prise en considération du CSRN et des autres programmes de protection du revenu, les réponses les plus fréquentes ont été les suivantes :

- → obliger les producteurs à utiliser leurs fonds du CSRN avant de pouvoir obtenir une aide en cas de catastrophe;
- → déduire seulement les contributions gouvernementales au CSRN du montant des indemnités en cas de catastrophes;
- → rendre obligatoire la participation au CSRN, en particulier pour être admissible à des programmes spéciaux;
- → rendre obligatoire les retraits du CSRN lors de leur déclenchement.

Ce sont les répondants de la Colombie-Britannique qui ont manifesté le plus grand soutien à l'égard de la participation obligatoire au CSRN et des retraits obligatoires des fonds du CSRN pour être admissible à des programmes spéciaux, tandis que les répondants de l'Alberta ont exprimé le moins d'appui à l'égard des retraits obligatoires.

Bien sûr, d'autres répondants avaient des opinions contraires :

- → ne pas déduire les avantages du CSRN des paiements versés au titre d'autres programmes;
- → rien ne devrait être obligatoire;
- → ne pas rendre les retraits obligatoires;
- → ne rien changer.

Autres commentaires visant le CSRN et d'autres programmes :

- → éliminer les autres programmes;
- → éliminer le CSRN et améliorer les autres programmes;
- → élargir les autres programmes;
- → étendre la couverture et le niveau de protection de l'assurance-récolte.

10. Dans quelle mesure votre situation fiscale influence-t-elle votre décision de faire un retrait dans le cadre du programme? Si on changeait le traitement fiscal des dépôts et des retraits des contributions de l'État pour qu'elles deviennent un revenu agricole plutôt qu'un revenu de placement, utiliseriez-vous le CSRN différemment dans votre exploitation agricole? (Questions 12 et 13 dans le Document de discussions)

Un peu plus de la moitié des répondants à la question relative à l'influence de leur situation fiscale sur leurs retraits ont indiqué qu'elle avait peu ou pas d'influence. « J'effectue un retrait peu importe ma situation fiscale. »

De nombreux répondants ont mentionné que compte tenu de leur situation, l'impôt n'était pas une préoccupation importante. « Après deux mauvaises années consécutives, nous avons dû effectuer un retrait de notre compte CSRN pour la première fois. Lorsque le revenu est aussi bas, la situation fiscale n'est pas importante. »

Les répondants qui ont indiqué que leur situation fiscale influençait leur décision ont affirmé qu'ils tentaient de contourner le problème en achetant des RÉER pour compenser leurs retraits. « Si nous avions un problème d'impôt, nous achetions un RÉER pour compenser le retrait du CSRN. »

D'autres ont indiqué qu'ils effectueraient des retraits plus souvent si le traitement fiscal passait de revenu de placement à revenu agricole. Bon nombre ont mentionné que le traitement fiscal n'avait pas d'importance ou que leur décision dépendait de la situation.

En général, les répondants traiteraient les dépôts et les retraits comme des revenus agricoles, bien qu'aucun des mémoires individuels ne semble considérer les contributions gouvernementales comme étant imposables. On suggère plutôt que les dépôts fassent l'objet d'un traitement avant impôts. Une seule organisation a abordé directement la question de l'imposition des dépôts, prétendant que cela nuirait aux dépôts. De plus, on prévoit que le taux d'imposition serait plus élevé que lorsque les fonds sont retirés.

Considérer les revenus du CSRN comme des revenus agricoles aurait un impact positif sur le traitement des pertes agricoles restreintes et permettrait aux producteurs de radier de leurs revenus du CSRN les pertes reportées à des exercices ultérieurs, ce qui encouragerait l'utilisation du CSRN comme instrument de stabilisation. Quelques répondants ont indiqué que si les dépôts du CSRN étaient traités comme des revenus agricoles, cela brouillerait la situation « réelle » des revenus agricoles.

Le traitement des dépôts et des retraits comme des revenus agricoles offre aussi d'autres avantages : la classification de petite entreprise aux fins de l'impôt, le maintien de la déduction de 500 000 $ pour gains en capital et la disposition fiscale visant le transfert d'une ferme entre générations.

11. Seriez-vous désavantagé si les contributions de l'État dans le CSRN étaient traitées comme un revenu agricole plutôt qu'un revenu de placement, plus particulièrement si cela signifiait qu'un paiement du PCRA n'entraînait aucune déduction? De quelle façon? (Question 14 dans le Document de discussions)

Un nombre relativement faible de répondants ont indiqué qu'ils seraient désavantagés si les contributions gouvernementales étaient traitées comme un revenu agricole plutôt qu'un revenu de placement. Ils étaient surtout préoccupés du fait que cela augmenterait leur revenu brut et influerait sur le seuil d'intervention du CSRN. « Cela augmenterait mon revenu brut, et donnerait une fausse impression lors des calculs au titre des seuils d'intervention du CSRN. » « Je pense que le revenu devrait s'appliquer au revenu de l'année qui convient le mieux à la situation fiscale de l'agriculteur... S'ils font un retrait, c'est qu'ils ont besoin d'argent. »

Le plus grand avantage était lié à l'inclusion des contributions gouvernementales dans les déclarations de revenus de l'exploitation agricole. « Je ne pense pas que je serais désavantagé. L'avantage serait de produire des déclarations de revenus agricoles qui montrent tous les revenus tirés de l'agriculture, qui devraient comprendre toutes les contributions gouvernementales. »

Utilisation du CSRN comme instrument de placement ou de retraite

Il faut réduire au minimum les incitatifs qui ont abouti à l'utilisation du CSRN comme instrument de placement afin de renforcer son rôle comme outil de stabilisation.

1. Que recommanderiez-vous pour régler cette question?

Deux cent vingt-et-un mémoires ont abordé cette question. Un tiers des répondants ont indiqué qu'il n'y avait rien de mal à utiliser le CSRN comme instrument de placement et que le programme ne devrait pas être changé. Selon ces personnes, cette pratique ne signifie pas qu'il y a un problème. Ce sont les personnes de plus de 55 ans qui sont les plus susceptibles d'avoir cette opinion, en comparaison aux répondants plus jeunes.

Un autre tiers des répondants ont proposé qu'une mesure de retraits obligatoires et périodiques soit intégrée au programme pour régler cette question. Une telle mesure obligerait les participants à épuiser les fonds de leurs comptes, ce qui rendrait plus difficile l'utilisation des dépôts comme instrument de retraite. Il semble que ce soit une option que les producteurs hésitent à envisager. « Il serait préférable de rendre les retraits obligatoires plutôt que de perdre complètement le CSRN. »

Certains producteurs sont fortement opposés à l'idée des retraits obligatoires. « Certains agriculteurs n'ont pas besoin d'argent maintenant, mais en auront besoin dans quelques années... Ce serait une parodie de les obliger à faire des retraits maintenant. »

Environ un cinquième des répondants ont proposé l'élimination ou la réduction du boni d'intérêt. Ce boni d'intérêt encourage fortement les producteurs à laisser leur argent dans leur compte CSRN aussi longtemps que possible, peu importe le manque de liquidités que pourrait subir l'entreprise agricole à court terme. Un producteur a suggéré de réduire les intérêts sur les gros soldes seulement : « Établissez un taux dégressif; les intérêts versés sur les gros soldes seraient ainsi moins élevés. »

Plusieurs répondants ont indiqué qu'une limite devrait être imposée au montant total des dépôts. Certains estiment qu'on devrait établir un plafond relatif au montant qu'un producteur peut investir, tandis que d'autres ont proposé une limite au montant des contributions gouvernementales de contrepartie.

D'autres mémoires ont indiqué que l'accès aux fonds du CSRN devrait être plus souple, ce qui leur permettrait de faire plus de retraits.

2. Quels facteurs ont influencé votre décision de faire un retrait?

Presque tous les répondants ayant abordé cette question dans leur mémoire ont indiqué qu'ils avaient fait un retrait du CSRN à cause d'un manque d'argent ou d'un besoin de revenu à court terme.

Quelques répondants seulement ont mentionné une retraite, une situation fiscale qui le permettait ou un manque de revenu hors ferme.

3. Quels facteurs ont influencé votre décision de ne pas faire de retrait quand vous auriez pu le faire?

Les répondants ont mentionné plusieurs facteurs qui influençaient leur décision de conserver leur argent dans un compte CSRN lorsqu'ils avaient droit à un retrait. De nombreux répondants (environ un quart) ont indiqué la nécessité de conserver un solde élevé à titre « d'assurance ». Ces répondants estimaient qu'ils devaient garder l'argent dans leur compte jusqu'à ce qu'ils en aient *réellement besoin*. Cela pourrait suggérer qu'ils attendent une crise de revenu avant de toucher leurs fonds du CSRN. Un producteur a mentionné qu'il ne voulait pas toucher ses fonds en raison d'un besoin particulier lié à sa retraite : « J'arrive à la retraite et j'espère utiliser le CSRN pour passer la ferme à mon fils. »

D'autres (environ 30 p. 100) ont indiqué qu'ils devaient laisser l'argent dans leur compte à cause des impôts qu'ils auraient à payer s'ils retiraient des fonds. Des répondants ont avancé que certains banquiers et comptables recommandaient d'obtenir un financement à court terme plutôt que de faire un retrait du CSRN.

D'autres encore (environ 25 p. 100) ont mentionné des problèmes généraux liés à l'opportunité des paiements ou aux seuils d'intervention. « Un des plus gros problèmes du CSRN est d'avoir accès à des fonds lorsque vous en avez besoin. Lorsque je reçois le paiement, j'ai déjà réglé le problème. »

Certains répondants (environ 1 sur 10) estimaient que, compte tenu de leur situation financière, le montant de leur retrait n'était pas suffisamment élevé pour les aider; ils ont donc laissé l'argent dans leur compte. Comme solution à ce problème, plusieurs répondants ont suggéré que l'on autorise le report des retraits. D'autres ont indiqué que plutôt que d'utiliser les fonds du CSRN auxquels ils avaient droit, ils ont décidé de réduire leurs dépenses agricoles. Cette réduction des dépenses leur a permis de subsister pendant une période de faibles revenus. D'autres se sont adaptés à la baisse des prix en travaillant davantage à l'extérieur, en utilisant leur épargne-retraite ou en présentant des demandes (et en recevant des paiements) dans le cadre « d'autres programmes » (notamment l'ACRA).

Un répondant sur dix a simplement indiqué qu'il n'avait pas besoin d'argent au moment où un retrait a été déclenché.

4. Connaissez-vous la politique de retrait provisoire?

Environ un quart des répondants ont abordé cette question et la plupart (8 sur 10) ont affirmé être au courant de la politique de retrait provisoire.

Presque la moitié des répondants qui connaissent la politique ont indiqué qu'elle leur permettait de prendre une décision [de faire ou non un retrait] plus à propos et plus judicieuse. « Elle a considérablement accru la capacité du CSRN de verser des fonds aux producteurs en temps opportun. »

Environ un répondant sur quatre a indiqué que la politique n'influence aucunement sa décision.

Certains répondants (environ 1 sur 5) se sont plaints que le processus de retrait demeure très lent et que la politique de retrait provisoire est trop compliquée pour être utile.

Utilisation du CSRN pour rehausser le revenu annuel

Afin de renforcer davantage le rôle du CSRN comme outil de stabilisation, il a été proposé de réduire au minimum les incitatifs qui encouragent certains producteurs à utiliser le CSRN pour rehausser leur revenu annuel. Depuis plusieurs années, le secteur agricole a émis certaines réserves concernant l'efficacité du CSRN comme outil de stabilisation du revenu. On a avancé que les comptes de beaucoup de participants au CSRN sont tout simplement trop modestes pour stabiliser efficacement leur revenu.

1. L'utilisation du CSRN pour suppléer au revenu annuel constitue-t-elle une utilisation ou un rôle convenable du CSRN?

Cent soixante-dix-huit mémoires ont abordé cette question. Environ les deux tiers des répondants estiment que le CSRN peut être utilisé convenablement comme supplément du revenu. Les répondants ont indiqué qu'il est approprié d'utiliser les fonds du CSRN *lorsqu'on en a besoin*. « Le CSRN devrait être utilisé pour stabiliser le revenu d'un producteur; les producteurs versent des contributions régulièrement et font des retraits lorsque leur revenu net baisse... l'utilisation du CSRN pour rehausser le revenu est acceptable. » Environ un tiers de tous les répondants estimaient qu'il ne s'agissait pas d'une utilisation convenable des fonds du CSRN.

Certains répondants soutenaient qu'il serait acceptable d'utiliser les fonds du CSRN comme supplément du revenu après la retraite, mais pas avant. Cela confirme l'utilisation du CSRN comme compte d'épargne-retraite.

2. Comment devrait-on aborder l'utilisation du CSRN comme supplément du revenu?

Les répondants qui ne croient pas que le CSRN devrait être utilisé comme supplément du revenu annuel suggèrent d'améliorer les procédures de retrait et les seuils d'intervention. Ces répondants estiment que le processus devrait être plus sévère, afin de refuser l'utilisation tous les ans.

D'autres suggestions touchaient l'éclaircissement des objectifs du programme et l'application de ces objectifs. Un producteur a fait la suggestion suivante pour restreindre la fréquence des retraits : « À moins d'une catastrophe connue, on pourrait limiter les retraits à deux années sur quatre. »

D'autres répondants ont proposé la création d'un programme de supplément du revenu. Quelques répondants suggèrent de « rehausser » le programme CSRN.

3. L'existence du seuil d'intervention minimum a-t-elle une incidence sur votre utilisation du CSRN, c.-à-d. sur votre décision de déposer ou de retirer?

Seulement 93 répondants ont abordé cette question. Plus d'un tiers d'entre eux ont indiqué que le seuil d'intervention de revenu minimum n'a aucune incidence sur leurs décisions de déposer ou de retirer des fonds. Un autre tiers ont mentionné que le seuil d'intervention est adéquat et fonctionne bien : « Je l'apprécie, merci! »

Plusieurs participants ont rapporté que le seuil d'intervention de revenu minimum n'était pas assez élevé et qu'il était impossible de retirer des fonds lorsqu'on en avait besoin. « Même s'il limite les retraits inutiles, il peut aussi décourager les retraits lorsqu'ils sont réellement nécessaires. »

Quelques participants ont suggéré l'élimination de tous les seuils d'intervention afin de faciliter l'accès aux fonds du programme. « Les seuils d'intervention réduisent l'efficacité du programme CSRN et influencent à la fois les contributions et les retraits. Les seuils d'intervention devraient être éliminés, ce qui permettrait aux producteurs d'utiliser leurs fonds du CSRN à leur discrétion. »

D'autres répondants ont proposé que le programme soit modifié afin qu'il soit plus facile pour les producteurs de commencer à participer au programme.

4. À quel point le versement des dépôts présumés a-t-il changé votre façon d'utiliser le CSRN?

La quasi totalité des 124 répondants ayant abordé cette question ont indiqué qu'ils aimaient et approuvaient la politique de dépôt présumé automatique. Ils aimaient la souplesse et l'efficacité des dépôts présumés automatiques. De nombreux répondants ont mentionné que les dépôts présumés automatiques leur permettaient de faire un dépôt au cours d'une année où ils auraient normalement été incapable de le faire. « C'est un aspect extrêmement utile du programme. Comme nous n'avons pas toujours le même montant d'argent à déposer chaque année, le dépôt présumé nous permet d'assurer la stabilité du compte. »

Une minorité de répondants ont indiqué que les dépôts présumés automatiques n'avaient aucune incidence sur leur utilisation du CSRN. Quelques-uns se sont plaints que le traitement fiscal des

dépôts décourageait le recours à cette option. « Lorsque les dépôts sont présumés, vous payez des impôts durant l'année où vous avez reçu l'argent. Cela fausse votre revenu. »

Mémoires présentés par les organisations

Tout comme les producteurs individuels, les organisations agricoles (sauf une) appuient fortement le programme CSRN. Les mémoires présentés par trois organisations soumis à la gestion des approvisionnements ont offert soit un soutien « moral » soit des commentaires plus spécifiques, indiquant que les produits soumis à la gestion des approvisionnements profitaient de la stabilité des autres secteurs (p. ex., les céréales ou les exportations). Les mémoires des organisations avaient tendance à traiter d'une seule question (p. ex., le traitement des critères de point de vente pour les céréales) ou à être beaucoup plus exhaustifs que les mémoires reçus de producteurs individuels. Les mémoires des organisations représentant un vaste éventail de groupes de producteurs spécialisés abordaient chacune des questions du document de discussions.

Les organisations ont davantage fait de recommandations de changements spécifiques et proposé de solutions novatrices que les producteurs individuels. Même si les mémoires de organisations tendaient à être plus spécifiques que ceux des producteurs individuels, dans l'ensemble, leurs préoccupations et suppositions correspondaient aux commentaires reçus des producteurs individuels. En particulier, on a remis en question l'utilisation du CSRN comme instrument de placement ou de retraite. En outre, même si les producteurs effectuent des retraits annuellement, cela ne signifie pas nécessairement que le CSRN est un supplément du revenu. Toutefois, si c'est le cas, les retraits montrent que le programme fonctionne et que les retraits étaient probablement nécessaires. Les organisations ont également affirmé que les producteurs qui utilisaient leur compte CSRN comme supplément du revenu annuel ne pourraient continuer longtemps, car ils vont rapidement épuiser leurs fonds.

Rôle et conception du CSRN

1. **Quels sont vos besoins en terme de stabilisation du revenu, et la combinaison actuelle de programmes de protection du revenu satisfait-elle à vos besoins de stabilisation? (Questions 1 et 4 du Document de discussions)**

En comparaison aux producteurs individuels, les organisations agricoles sont plus susceptibles d'indiquer que la combinaison actuelle des programmes de protection du revenu ne satisfait pas adéquatement aux besoins de stabilisation du revenu. Les organisations agricoles sont également plus susceptibles d'exprimer leurs besoins de stabilisation en fonction de critères d'uniformité et de fiabilité ainsi que de récompenses pour les exploitations bien gérées. Elles sont moins susceptibles de demander des garanties de prix et de revenus, en comparaison aux producteurs individuels.

Les organisations et les producteurs individuels ont mentionné *les revenus d'appoint en périodes difficiles* comme principal besoin de stabilisation.

2/3 Quel rôle le CSRN joue-t-il dans la stratégie de gestion des risques de votre exploitation agricole? Quel rôle le CSRN devrait-il jouer? (Questions 2 et 3 du Document de discussions)

Tout comme les producteurs individuels, les organisations agricoles estiment que le CSRN joue un rôle crucial dans la stratégie de gestion des risques des producteurs. Le programme est fiable et, pour certains, le CSRN offre la possibilité de stabiliser leurs fonds de retraite.

Contrairement au tiers des mémoires des producteurs qui demandaient que l'on conserve le CSRN tel quel, une seule organisation a exprimé cette opinion. Les organisations ont indiqué que des changements mineurs étaient nécessaires et que le CSRN devrait offrir un soutien général du revenu et servir à stabiliser le revenu.

4. Quelles modifications faudrait-il apporter au CSRN afin de le rendre plus efficace pour votre exploitation? (Question 8 dans le Document de discussions)

Presque toutes les organisations agricoles ont abordé la question relative aux changements à apporter au CSRN. Plus que les producteurs individuels, les organisations agricoles souhaitent le relèvement des plafonds et une augmentation des paiements gouvernementaux d'appoint.

Plus que les producteurs, les organisations agricoles estiment que les retraits du CSRN devraient être classés comme des revenus agricoles (environ un tiers des organisations ayant abordé cette question). Environ un quart des organisations ont suggéré que l'on autorise les reports à une année ultérieure. À peu près le même nombre d'organisations ont indiqué qu'il fallait augmenter le nombre de dépenses admissibles.

Comparativement aux producteurs individuels, l'amélioration de l'accès aux fonds est une question relativement peu importante pour les organisations agricoles, mais elles ont fait plusieurs suggestions à ce sujet. En plus de réduire les procédures administratives en général, les suggestions pour accroître l'accès aux fonds comprenaient les suivantes :

- → améliorer l'information fournie;
- → améliorer les conditions des seuils d'intervention;
- → modifier les dates de présentation des demandes.

Changements proposés pour améliorer le programme :

- → accroître la portée du CSRN en augmentant les incitatifs comme le boni d'intérêt et la diversification;
- → permettre le report des contributions et des retraits à une année ultérieure;
- → baser le calcul de la contribution sur le revenu brut plutôt que net;
- → augmenter le nombre de dépenses admissibles;
- → créer un Fonds 3 que pourraient utiliser les nouveaux participants et les producteurs « touchés » par des programmes faussant les échanges dans d'autres pays.

Changements proposés concernant l'admissibilité et les catégories visées :

- → accroître le nombre de produits admissibles;
- → augmenter l'aide dans le cas des fermes en difficulté et des agriculteurs âgés;
- → autoriser les dépôts accélérés sur les petits comptes;
- → cibler les petits agriculteurs, les jeunes agriculteurs et ceux qui débutent;
- → permettre les comptes joints et ne pas autoriser plus d'un compte par ferme;
- → rendre les propriétaires inadmissibles (situations de métayage).
- → instituer un seuil minimum de revenu agricole

Une organisation a proposé que l'on fixe un seuil de revenu brut de 7 000 $ pour la participation au programme CSRN. Une autre organisation (secteur horticole) a indiqué que le seuil devrait s'élever à 25 000 $.

Changements portant sur le traitement aux fins de l'impôt et l'utilisation des fonds du CSRN :

- → rendre les contributions déductibles aux fins de l'impôt;
- → lier aux RÉER et aux fonds de retraite;
- → faire correspondre l'année de retrait à l'année d'imposition;
- → introduire le recours aux comptes de régularisation;
- → permettre d'utiliser les fonds comme investissement en capital;
- → autoriser l'utilisation des fonds du CSRN comme bien en garantie;
- → permettre que les contributions et les fonds de contrepartie du CSRN servent à réduire la dette.

Autres suggestions de changement au programme du CSRN :

- → assurer un meilleur équilibre entre les Fonds 1 et 2;
- → calculer les frais administratifs au prorata;
- → réinstituer le calcul de la moyenne quinquennale;
- → inclure les frais d'administration et de fonctionnement de la CCB de même que les frais de transport, d'élévation et des silos primaires comme rajustements concernant le point de vente pour des produits admissibles;
- → accroître l'uniformité des règles entre les provinces;
- → relever les seuils d'intervention;
- → supprimer les dépôts ne donnant pas droit à une contribution de contrepartie.

5. **Quelles modifications faudrait-il apporter à d'autres programmes de protection du revenu pour rendre le CSRN plus efficace dans votre exploitation? (Question 9 dans le Document de discussions)**

Les organisations agricoles, contrairement aux producteurs individuels, n'ont pas suggéré que le gouvernement « ne change rien ». En ce qui a trait aux changements à apporter aux autres programmes, les avis sont partagés entre faire administrer les autres programmes par le CSRN et conserver le caractère distinct du CSRN dans la mesure du possible. Les organisations agricoles sont plus susceptibles de favoriser la dernière option.

Un quart de toutes les organisations agricoles ont indiqué que tous les autres programmes devraient être simplifiés, afin de réduire les procédures administratives qui y sont associées.

Autres suggestions de changement :

→ élaborer des programmes supplémentaires;
→ élargir l'assurance-récolte;
→ élaborer un programme de GIR;
→ créer des programmes de « prévention des catastrophes »;
→ instituer un régime de « coupons » qui permettrait aux producteurs de choisir leurs programmes de protection du revenu.

6. **Compte tenu que l'enveloppe destinée à la protection du revenu est fixe, des changements au CSRN sont-ils nécessaires pour le rendre plus efficace? Si oui, indiquez ces changements et les compromis que vous seriez prêt à faire. (Question 11 dans le Document de discussions)**

Le changement au financement du CSRN a été abordé par treize organisations agricoles. La majorité des organisations ayant répondu ont indiqué que des changements sont nécessaires, bien que (comme les répondants individuels), en général, elles croient que l'enveloppe destinée à la protection du revenu n'est pas fixe et que le financement pourrait être augmenté. On hésite donc à envisager des compromis.

À part mettre tous les programmes sous la responsabilité du CSRN pour réduire les frais d'administration, plusieurs organisations agricoles ont suggéré que les programmes soient les mêmes dans toutes les provinces.

7. **Le paiement de la bonification d'intérêt de 3 p. 100 sur les comptes des producteurs influe-t-il sur votre utilisation du programme, sur les dépôts et les retraits que vous faites? Compte tenu que l'enveloppe destinée à la protection du revenu est fixe, existe-t-il un meilleur moyen de financement que de verser un intérêt supplémentaire de 3 p. 100? Quelles autres possibilités pourriez-vous envisager si on éliminait la bonification d'intérêt de 3 p. 100? (Questions 5, 6 et 7 dans le Document de discussions)**

Les deux tiers des organisations agricoles ayant abordé cette question ont indiqué que le boni de 3 p. 100 était un incitatif à épargner et à maintenir le solde de leur compte. Elles ont également mentionné que le boni est davantage susceptible d'influencer les dépôts plutôt que les retraits. Toutefois, certaines organisations ont avancé que des comptables et des institutions financières recommandaient aux producteurs de laisser l'argent dans leur compte CSRN et de contracter un emprunt à court terme.

En général, les organisations agricoles n'ont pas montré qu'elles accepteraient de discuter d'aucune des autres options si le boni d'intérêt était éliminé. Cependant, la plupart des organisations qui ont envisagé un compromis ont suggéré d'accroître la contribution gouvernementale à 4 p. 100. D'autres ont indiqué que faire des dépôts avant impôts et de réduire le boni d'intérêt pourraient être des solutions acceptables. Une organisation a proposé de réaffecter le boni d'intérêt à un fonds d'aide au revenu pour remplacer le PCRA.

8. Si le CSRN est destiné à couvrir les baisses de la marge brute même au-dessus de 70 p. 100, pourquoi avons-nous besoin d'un programme d'aide en cas de catastrophe? (Question 10 dans le Document de discussions)

Cette question a été abordée par quinze organisations agricoles. La moitié d'entre elles ont indiqué que les fonds du CSRN peuvent être épuisés rapidement et que le programme ne peut donc pas offrir le type d'aide qui est nécessaire en cas de « catastrophe ».

Un tiers des répondants ont mentionné que le CSRN n'a pas été conçu pour offrir une aide en cas de catastrophe. Ils insistent que le CSRN a pour but de stabiliser le revenu d'une année à l'autre et non en cas de catastrophes.

Autres commentaires :

→ Le revenu net est déjà faible;

→ Le CSRN n'aide pas les agriculteurs à faibles revenus.

9. Considérez-vous que le CSRN et le PCRA ont des rôles différents et distincts? Quelle relation devrait exister entre le CSRN et d'autres programmes de protection du revenu, plus particulièrement l'assurance-récolte et le PCRA? (Question 15 dans le Document de discussions)

On a demandé aux répondants d'examiner le rôle du CSRN et d'autres programmes de protection du revenu comme le PCRA et l'assurance-récolte. On leur a donné des exemples de relations possibles entre le CSRN et les autres programmes de protection du revenu.

Dix-neuf organisations agricoles ont abordé cette question dans leur mémoire. La plupart ont indiqué que les deux programmes avaient des rôles distincts, mais complémentaires.

Une organisation a mentionné que le CSRN fonctionnait tandis que le PCRA était du gaspillage. Une autre a suggéré que, comme les programmes sont semblables, on devrait supprimer le PCRA et en transférer les dispositions au CSRN.

Lors de la prise en considération du CSRN et des autres programmes de protection du revenu, les trois quarts des organisations agricoles ayant abordé cette question ont indiqué que le CSRN devrait demeurer entièrement distinct et que les paiements ne devraient pas faire l'objet d'une « déduction ». Les organisations agricoles sont plus susceptibles d'avoir cette opinion que les répondants individuels.

Un quart de toutes les organisations répondantes ont indiqué que les retraits du CSRN devraient être obligatoires et un plus petit nombre ont déclaré que les retraits NE devraient PAS être obligatoires.

Quelques organisations ont mentionné que la participation au CSRN devrait constituer une condition d'admissibilité pour tout autre programme spécial et que les producteurs devraient utiliser leurs fonds du CSRN avant de pouvoir recevoir une aide en cas de catastrophe.

10. Dans quelle mesure votre situation fiscale influence-t-elle votre décision de faire un retrait dans le cadre du programme? Si on changeait le traitement fiscal des dépôts et des retraits des contributions de l'État pour qu'elles deviennent un revenu agricole plutôt qu'un revenu de placement, utiliseriez-vous le CSRN différemment dans votre exploitation agricole? (Questions 12 et 13 dans le Document de discussions)

Contrairement aux répondants individuels, la plupart des organisations agricoles ont indiqué que la situation fiscale *influençait* les retraits. La vaste majorité ont mentionné que les producteurs auraient plus souvent accès à leurs comptes si le traitement fiscal passait de revenu de placement à revenu agricole. Seulement une organisation a déclaré que les retraits devraient continuer d'être traités comme des revenus de placement.

Considérer les revenus du CSRN comme des revenus agricoles aurait un impact positif sur le traitement des pertes agricoles restreintes et permettrait aux producteurs de radier de leurs

revenus du CSRN les pertes reportées à des exercices ultérieurs, ce qui encouragerait l'utilisation du CSRN comme instrument de stabilisation. Quelques répondants ont indiqué que si les dépôts du CSRN étaient traités comme des revenus agricoles, cela brouillerait la situation « réelle » des revenus agricoles.

Le traitement des dépôts et des retraits comme des revenus agricoles offre aussi d'autres avantages : la classification de petite entreprise aux fins de l'impôt, le maintien de la déduction de 500 000 $ pour gains en capital et la disposition fiscale visant le transfert d'une ferme entre générations.

Une organisation a mentionné que le système fiscal actuel traite les retraits du CSRN comme des revenus de placement. Il n'est donc pas surprenant que les participants au CSRN soient enclins à considérer les dépôts comme des placements. Ce point de vue est partagé par quelques répondants individuels qui affirment qu'ils traiteraient différemment leurs fonds du CSRN et qu'ils effectueraient davantage de retraits si les fonds étaient classés comme des revenus agricoles.

Une organisation agricole a abordé directement le traitement des dépôts gouvernementaux comme des revenus agricoles, donc imposables. Son mémoire suggère que le programme serait alors moins bons pour les producteurs et qu'il y aurait une baisse de la participation au programme. De plus, le taux d'imposition des fonds déposés serait probablement plus élevé qu'au moment du retrait. Indirectement, de nombreuses personnes et autres organisations appuient cette position, indiquant que les dépôts doivent être traités avant impôts. Plusieurs organisations ont avancé que les producteurs devraient être autorisés à traiter leurs contributions au CSRN comme des dépenses.

11. Seriez-vous désavantagé si les contributions de l'État dans le CSRN étaient traitées comme un revenu agricole plutôt qu'un revenu de placement, plus particulièrement si cela signifiait qu'un paiement du PCRA n'entraînait aucune déduction. De quelle façon? (Question 14 dans le Document de discussions)

Cette question semble porter à confusion. Seulement trois organisations agricoles ont abordé cette question en traitant la contribution gouvernementale comme un revenu. Deux d'entre elles ont indiqué que les producteurs seraient désavantagés parce que leurs revenus seraient imposés au moment du dépôt. Une organisation a indiqué que les retraits du CSRN devraient être traités comme des revenus non admissibles en ce qui a trait au PCRA. D'autres organisations ont abordé la question revenu agricole c. revenu de placement en fonction des retraits, et la plupart ont indiqué que les fonds devraient être traités comme des revenus de placement.

Utilisation du CSRN comme instrument de placement ou de retraite

Il faut réduire au minimum les incitatifs qui ont abouti à l'utilisation du CSRN comme instrument de placement afin de renforcer son rôle comme outil de stabilisation.

1. Que recommanderiez-vous pour régler cette question?

Dix-neuf organisations agricoles ont abordé cette question dans leur mémoire. Plus du tiers des répondants ont indiqué qu'il n'y avait rien de mal à utiliser le CSRN comme instrument de placement et que le programme ne devrait pas être changé. Selon ces organisations, cette pratique ne signifie pas qu'il y a un problème.

Un autre tiers des organisations ont proposé qu'une mesure de retrait obligatoire et périodique soit intégrée au programme pour régler cette question. Une telle mesure obligerait les participants à épuiser les fonds de leurs comptes, ce qui rendrait plus difficile l'utilisation des dépôts comme instrument de retraite.

Environ un tiers de toutes les organisations agricoles ont proposé l'élimination ou la réduction du boni d'intérêt. Ce boni d'intérêt encourage fortement les producteurs à laisser leur argent dans leur compte CSRN aussi longtemps que possible, peu importe le manque de liquidités que pourrait subir l'entreprise agricole à court terme. Les organisations agricoles sont davantage susceptibles que les producteurs individuels à mentionner l'élimination ou la réduction du boni d'intérêt.

D'autres mémoires ont indiqué que l'accès aux fonds du CSRN devrait être plus facile, ce qui permettrait aux producteurs de faire plus de retraits. Une organisation agricole a suggéré que les fonds du CSRN soient le « premier recours en cas de catastrophe ». Cela pourrait renvoyer à l'obligation de retirer des fonds du CSRN avant de recevoir une aide en cas de catastrophe.

2. Quels facteurs ont influencé votre décision de faire un retrait?

Seulement onze organisations agricoles ont abordé cette question. La plupart ont indiqué que les agriculteurs font un retrait du CSRN à cause d'un manque de liquidités ou d'un besoin de revenu à court terme.

3. Quels facteurs ont influencé votre décision de ne pas faire de retrait quand vous auriez pu le faire?

Cette question a été abordée par quatorze organisations agricoles. Plus de la moitié d'entre elles ont mentionné la « facture d'impôt » des agriculteurs lorsqu'ils retiraient des fonds du CSRN. Les

organisations agricoles sont plus susceptibles que les producteurs individuels de mentionner le traitement fiscal négatif des retraits.

Environ la moitié des quatorze organisations agricoles ont également signalé que des problèmes généraux liés à l'opportunité des paiements ou aux seuils d'intervention faisaient que les agriculteurs ne pouvaient pas ou ne voulaient pas retirer des fonds. Les organisations agricoles sont plus susceptibles que les producteurs individuels d'attribuer la baisse des retraits à ces problèmes.

Certaines organisations (environ un tiers) estimaient que, compte tenu de leur situation financière, le montrant du retrait d'un producteur n'est peut-être pas suffisamment élevé pour l'aider et il a décidé de laisser les fonds dans son compte. Les organisations agricoles sont plus susceptibles que les producteurs individuels d'attribuer la baisse des retraits à ce problème.

Certaines organisations (environ un quart) ont mentionné que les producteurs n'effectuent pas de retraits parce qu'ils tentent de maintenir le solde de leur compte à des fins d'assurance-revenu. En d'autres termes, ils ne croient pas que leur situation justifie un retrait et ils s'inquiètent des périodes plus difficiles à venir.

4. Connaissez-vous la politique de retrait provisoire?

Les vingt organisations agricoles qui ont abordé cette question étaient au courant de la politique de retrait provisoire.

Presque la moitié des organisations connaissant la politique ont indiqué qu'elle permettait aux producteurs de prendre une décision [de faire ou non un retrait] plus à propos et plus judicieuse.

Certains répondants (environ le quart) se sont plaints que le processus de retrait provisoire était trop compliqué pour être utile aux producteurs. Une organisation a affirmé que les producteurs pourraient hésiter à demander un retrait provisoire en raison des pénalités imposées en cas de trop-payés.

Les organisations agricoles, contrairement aux répondants individuels, ne se sont pas plaintes de la lenteur du processus de retrait.

Utilisation du CSRN pour rehausser le revenu annuel

Afin de renforcer davantage le rôle du CSRN comme outil de stabilisation, il a été proposé de réduire au minimum les incitatifs qui encouragent certains producteurs à utiliser le CSRN pour rehausser leur revenu annuel. Depuis plusieurs années, le secteur agricole a émis certaines réserves concernant l'efficacité du CSRN comme outil de stabilisation du revenu. On a avancé que

les comptes de beaucoup de participants au CSRN sont tout simplement trop modestes pour stabiliser efficacement leur revenu.

1. L'utilisation du CSRN pour suppléer au revenu annuel constitue-t-elle une utilisation ou un rôle convenable du CSRN?

Dix-sept organisations agricoles ont abordé cette question dans leur mémoire. Un peu plus de la moitié d'entre elles estimaient que le CSRN peut être utilisé convenablement comme supplément du revenu. Les répondants ont indiqué qu'il est approprié d'utiliser les fonds du CSRN *lorsqu'on en a besoin.*

Un peu plus du tiers des organisations répondantes estimaient qu'il ne s'agissait pas d'une utilisation convenable des fonds du CSRN.

2. Comment devrait-on aborder l'utilisation du CSRN comme supplément du revenu?

La moitié des répondants qui estimaient que le CSRN ne devrait pas être utilisé comme supplément du revenu ont suggéré la création d'un programme distinct de supplément du revenu. Quelques répondants ont proposé que seuls les « producteurs actifs » aient accès au programme CSRN.

Une organisation a recommandé la création d'un Fonds 3 pour traiter les problèmes liés au revenu, plus particulièrement ceux attribuables à la production et aux programmes faussant les échanges dans d'autres pays. Le Fonds 3 remplacerait le PCRA et serait utilisé pour redresser les insuffisances de revenus résultant d'activités à l'étranger auxquelles ne peuvent faire face les producteurs individuels du Canada. Le financement du Fonds 3 proviendrait de la ré-affectation du boni d'intérêt de 3 p. 100 et du versement par le gouvernement fédéral de paiements de péréquation des échanges.

Les organisations agricoles, contrairement aux répondants individuels, ne demandent pas l'amélioration des procédures de retrait et des seuils d'intervention.

3. L'existence du seuil d'intervention minimum a-t-elle une incidence sur votre utilisation du CSRN, c.-à-d. sur votre décision de déposer ou de retirer?

Cette question a été abordée par dix organisations agricoles. La plupart d'entre elles estimaient que ce seuil d'intervention fonctionnait bien. Deux organisations agricoles ont indiqué que le seuil d'intervention n'avait aucune influence sur les décisions de déposer ou de retirer des fonds, tandis qu'une organisation a demandé l'élimination du seuil d'intervention afin d'accroître l'accès aux fonds du CSRN.

4. À quel point le versement des dépôts présumés a-t-il changé votre façon d'utiliser le CSRN?

Les quatorze organisations agricoles ayant abordé cette question ont presque toutes mentionné qu'elles aimaient et approuvaient la politique de dépôt présumé automatique. Elles aiment la souplesse et l'efficacité des dépôts présumés automatiques. Plusieurs répondants ont indiqué que le dépôt présumé automatique permettait aux producteurs de faire un dépôt au cours d'une année où ils auraient normalement été incapables de le faire.

Une organisation agricole a indiqué que le dépôt présumé automatique n'influençait pas l'utilisation du CSRN.

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur le programme CSRN?

Les organisations agricoles sont moins susceptibles que les répondants individuels de déclarer que le CSRN ne devrait pas changer. Elles sont davantage susceptibles de demander que des changements mineurs soient apportés au programme.

Plus particulièrement, les organisations agricoles proposent que le gouvernement fasse des améliorations en ce qui a trait au traitement fiscal des retraits et des dépôts et qu'on augmente les contributions de contrepartie et la limite de contribution. Quelques organisations agricoles recommandent que davantage de fonds soient distribués aux agriculteurs les plus pauvres. Elles demandent aussi un meilleur accès aux comptes CSRN, une contribution fédérale plus équitable à l'échelle des régions, une période de retrait plus longue, y compris les reports, et des renseignements plus détaillés sur le programme.

Profils des répondants

RÉPONDANTS PAR PROVINCE

Province	Répondants
Colombie-Britannique	34
Alberta	89
Saskatchewan	225
Manitoba	86
Ontario	184
Québec	7
Nouveau-Brunswick	4
Nouvelle-Écosse	15
Île-du-Prince-Édouard	8
Terre-Neuve	4
Inconnu	11
Total	667

ÂGE DES RÉPONDANTS

Âge	Répondants
Moins de 40 ans	52
De 40 à 50 ans	196
Plus de 55 ans	119
Inconnu	300
Total	667

PROFIL DES RÉPONDANTS

Profil	Répondants
Agriculteur	572
Propriétaire (métayage)	5
Organisation agricole	49
Comptable	12
Autre	29
Total	667

COMBINAISON DE PRODUITS DES RÉPONDANTS

Produit	Répondants
Cultures	208
Cultures et bétail	98
Bétail seulement	58
Fruits/vergers/miel	31
Serres/légumes/fleurs	21
Produits laitiers/cultures commerciales	4
Bétail/produits laitiers	1
Inconnu	246
Total	667

TYPE DE MÉMOIRES

Type de mémoires	Répondants
Courrier ou télécopieur	515
Internet ou courriel	152
Total	667

DEMANDES DE RAPPORT FINAL

Nombre de demandes	308

Annexe : Organisations ayant présenté des mémoires

Dairy Farmers of Ontario
Organisation des éleveurs de poulets du Manitoba
Landscape Association of Newfoundland and Labrador
Alberta Soft Wheat Producers Commission
Association manitobaine des producteurs de canola
Western Barley Growers Association
Newfoundland & Labrador Fur Breeders Association
Middlesex County Pork Producers
Vegetable Growers of Manitoba
Commission ontarienne de commercialization du soya
Atlantic Grains Council
Conseil canadien de l'horticulture
British Columbia Association of Cattle Feeders
BC Grain Growers Association
A refusé de préciser
Pork Nova Scotia
Manitoba Pork Council
Bow Island Marketing Club
Porc NB Pork
Association des fruticulteurs et des maraîchers de l'Ontario
Alberta Barley Commission
Saskatchewan Farm Support Review Committee
BC Fruit Growers Association
Nova Scotia Milk Producers Association
Alberta Canola Producers Commission
Manitoba Flax Growers Association
Manitoba Equine Ranching Association
British Columbia Association of Cattle Feeders
Saskatchewan Association of Rural Municipalities
Nova Scotia Fruit Growers Association
PEI Pork
Conseil canadien du porc
Ontario Berry Growers Association
L'Union des producteurs agricoles
Commission ontarienne de commercialization du blé
Saskatchewan Seed Growers' Association
Saskatchewan Canola Growers' Association
United Grain Growers
Commission canadienne du blé
Association manitobaine des producteurs de légumineuses

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Ontario Agricultural Commodity Council
Ontario Cattlemen's Association
Wellington Federation of Agriculture
Ontario Pork
Wild Rose Agricultural Producers
Manitoba Agriculture and Food
Saskatchewan Pork
Alberta Vegetable Growers (Processing)

Additif : Organisations ayant présenté des mémoires

Agricore
Brandon Chamber of Commerce
Keystone Vegetable Producers Association
Manitoba Beekeepers Association
Manitoba Broiler Hatching Egg Commission
Manitoba Cattle Producers Association
Manitoba Conservation Districts Association
Manitoba Corn Growers Association Inc.
Manitoba Crop Insurance Corporation
Manitoba Egg Producers
Manitoba Farm Women's Conference
Manitoba Forage Council
Manitoba Forage Seed Association
Manitoba Pork Marketing Co-op
Manitoba Seed Growers Association
Manitoba Sheep Association
Manitoba Sugar Beet Producers Association
Manitoba Turkey Producers
Manitoba Women's Institute
National Farmers Union
Western Canadian Wheat Growers
Ontario Federation of Agriculture
Christian Farmers Federation of Ontario
Ontario Cattlemen's Association
Ontario Pork
Ontario Berry Growers